

# Comptes régionaux 2020



Institut des comptes nationaux

 **Banque Nationale**  
DE BELGIQUE  
Eurosystème

## Contenu de la publication

Cette publication présente les résultats synthétiques des comptes régionaux 2019/2020 pour la Belgique.

La première partie est consacrée aux évolutions récentes à travers l'analyse des principaux agrégats économiques permettant d'appréhender les trois régions du pays sous l'angle de l'activité économique, du marché du travail, des revenus et de la consommation des ménages. La deuxième partie brosse un portrait succinct de la structure économique des régions selon différents critères et permet de mettre en évidence les principales particularités régionales. Cette publication présente également les modifications qui ont été apportées par rapport à la publication précédente et leur incidence sur les résultats régionaux.

Les résultats commentés dans la présente publication ne couvrent qu'une partie du contenu des comptes régionaux. Les résultats détaillés sont disponibles en ligne via la base de données [NBB.Stat](#) de la Banque nationale de Belgique. Le contenu complet des comptes régionaux (niveau de détail, période couverte...) disponible est décrit dans un chapitre consacré. Des explications de nature conceptuelle et méthodologique sont par ailleurs mises à disposition sur le site internet de la Banque nationale de Belgique<sup>1</sup>.

Précisons que les chiffres relatifs à la dernière année, en l'occurrence l'année 2020, sont provisoires et sont susceptibles d'être révisés ultérieurement<sup>2</sup>. En l'absence de données de base suffisamment complètes, les chiffres de la dernière année, tant à l'échelle nationale que régionale, sont estimés selon une méthode simplifiée. Les résultats pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite " définitive ".

Les comptes régionaux de la Belgique sont élaborés selon les méthodes, les définitions et les nomenclatures du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

1 Voir "[Comptes régionaux. Révisions méthodologiques 2019 – Aperçu des principaux changements](#)" et "[Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#)"

2 Des résultats provisoires sont disponibles pour la valeur ajoutée, l'emploi et la rémunération des salariés.

# Avant-propos

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente dans cette publication les comptes régionaux pour les années 2019/2020 selon la méthodologie du SEC 2010.

Les comptes régionaux présentés ici sont conformes aux [comptes nationaux](#) publiés en octobre 2021.

Le Comité scientifique sur les comptes nationaux a émis son accord sur les révisions apportées aux méthodes utilisées pour la répartition régionale. Le Conseil d'administration de l'ICN, quant à lui, a approuvé les comptes régionaux 2019/2020.

La présidente du Conseil d'administration  
de l'Institut des comptes nationaux

Séverine Waterbley

Bruxelles, janvier 2022



# Table des matières

Avant-propos	3
<b>Evolutions récentes</b>	<b>9</b>
1. Activité économique	9
1.1 Valeur ajoutée brute en volume	9
1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants	11
1.3 Formation brute de capital fixe	13
2. Marché du travail	14
2.1 Emploi total	14
2.2 Volume de travail (heures travaillées)	15
2.3 Rémunérations des salariés	16
3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel	18
3.1 Revenu disponible net	18
3.2 Dépenses de consommation finale	19
3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages	19
3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques	21
3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	22
3.3 Taux d'épargne brut	23
<b>Structures économiques des régions</b>	<b>24</b>
1. Structure de la valeur ajoutée régionale	24
2. Structure de l'emploi régional	25
3. Structure régionale de la consommation des ménages	26

Révisions apportées aux années 2017-2019 dans cette version	27
1. Révisions relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail	27
2. Révisions relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile	29
3. Ventilation géographique des résultats sur la base de la nomenclature des unités statistiques (NUTS)	31
Séries disponibles	35
Annexe 1: Tableaux de synthèse (2018-2020)	37
1. Variables clés des comptes régionaux ventilés selon le lieu de travail	37
2. Variables clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur, à prix courants	38
Annexe 2: Tableaux des contributions par branche d'activité A38 aux évolutions régionales 2019-2020	41
1. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la valeur ajoutée brute en volume en 2019 et 2020	41
2. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la valeur ajoutée brute à prix courants en 2019 et 2020	42
3. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la formation brute de capital fixe en 2019	43
4. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de l'emploi total en 2019 et 2020	44
5. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution du nombre de salariés en 2019 et 2020	45
6. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution du nombre d'indépendants en 2019 et 2020	46
7. Contribution par branche d'activité A10 à l'évolution du volume de travail en 2019	47
8. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution du nombre d'heures travaillées par les salariés en 2019	48
9. Contribution par branche d'activité A10 à l'évolution du nombre d'heures travaillées par les indépendants en 2019	49

10. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la rémunération des salariés en 2019 et 2020	50
11. Contribution des catégories (COICOP 3 digits) à l'évolution des dépenses de consommation des ménages en 2019	51
<a href="#">Publications de l'ICN et personnes de contact</a>	53
<a href="#">Remarques générales</a>	57
<a href="#">Signes conventionnels</a>	59
<a href="#">Liste des abréviations</a>	61



# Évolutions récentes

Ce chapitre présente les évolutions récentes des trois régions du pays à travers l'analyse succincte des principaux agrégats économiques issus des comptes régionaux. Il est composé de trois sections. La première traite de l'activité économique et porte notamment sur la valeur ajoutée brute en volume, sur la valeur ajoutée brute à prix courants et sur la formation brute de capital fixe (i.e. les investissements). La seconde section est consacrée au marché du travail, avec pour principales variables l'emploi, le volume de travail (le nombre d'heures prestées) et la rémunération des salariés. La troisième section a pour objet les comptes des ménages et leur extension, et en particulier les revenus, la consommation par secteur institutionnel et le taux d'épargne.

Les agrégats présentés dans la première et la deuxième section appartiennent à la catégorie des " variables par branche d'activité ". Conformément au SEC2010, celles-ci sont réparties selon le lieu de travail (ou lieu de production). Les agrégats des comptes des ménages, repris dans la troisième section, sont quant à eux répartis en fonction du lieu de résidence. Il s'agit d'une précision importante pour l'interprétation des résultats.

## 1. Activité économique

La présente section aborde l'évolution de la valeur ajoutée, d'une part en volume, et d'autre part à prix courants, ainsi que la formation brute de capital fixe.

### 1.1 Valeur ajoutée brute en volume

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée brute en volume (ou à prix constants) correspond à la valeur ajoutée brute à prix courants de laquelle est corrigée de la variation des prix<sup>1</sup>. L'évolution de la valeur ajoutée brute en volume reflète à peu de choses près la croissance économique des régions<sup>2</sup>.

En **2019**, la croissance économique s'est établie à 2,9 % à Bruxelles, à 2,6 % en Wallonie et à 1,9 % en Flandre. Entre 2017 et 2019, la croissance en Wallonie a été supérieure à celle de la Flandre qui se traduit par une diminution des écarts de valeur ajoutée par habitant et par personne occupée entre ces deux régions.

1 Dans les comptes nationaux, la conversion des prix courants en prix de l'année précédente est réalisée par branche d'activité. Tant la production et la consommation intermédiaire sont déflatées par branche d'activité à l'aide des indices de prix les plus adéquats et le poids des produits dans la production et la consommation intermédiaire. Dans les comptes régionaux, par manque d'information disponible, un seul déflateur, c'est-à-dire celui de la valeur ajoutée brute du Royaume, est utilisé pour une même branche d'activité, quelle que soit la région. Il n'est donc pas tenu compte d'éventuelles différences régionales de prix par branche d'activité. L'effet net de la variation des prix est cependant différent d'une région à l'autre. Il est fonction de la structure de la production et de la consommation intermédiaire de chaque région par branche d'activité (on parle à cet égard d'un effet de " composition ").

2 L'évolution régionale de la valeur ajoutée brute en volume est certes la meilleure approximation de la croissance économique régionale, pour autant ces deux notions ne doivent pas être confondues. La croissance économique correspond à la croissance du produit intérieur brut (PIB). Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix de base, augmentée des impôts sur les produits (taxe sur la valeur ajoutée incluse), moins les subventions sur les produits. Le solde de ces deux derniers éléments pèse environ 11% du PIB en Belgique, mais n'est pas connu au niveau régional. Le PIB régional est donc obtenu par construction puisque les taxes et subventions sur les produits sont répartis géographiquement proportionnellement à la valeur ajoutée brute.

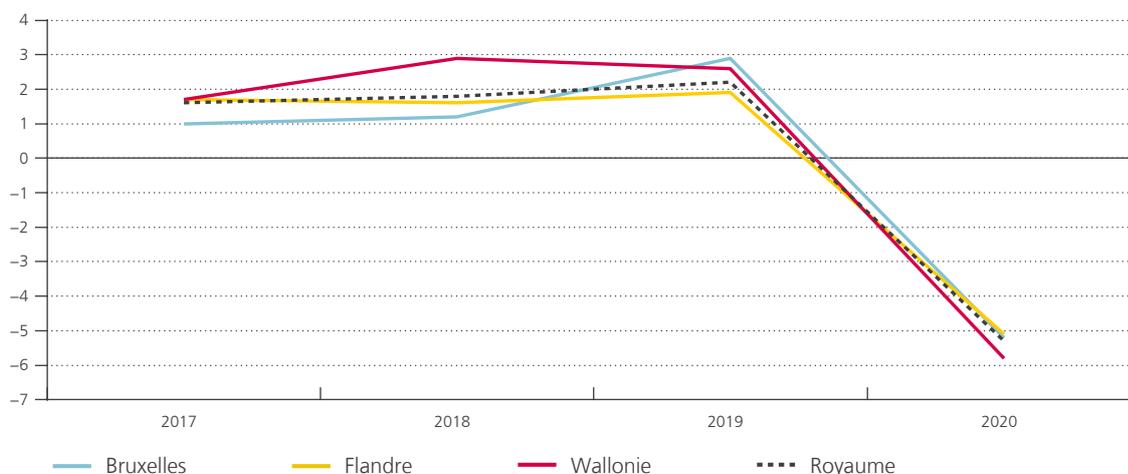
Pour la première fois depuis 2012, la croissance économique à Bruxelles a été plus vigoureuse que dans les deux autres régions. Ce surcroît de croissance trouve son origine, pour une part conséquente, dans les services financiers<sup>1</sup> et, dans une mesure moindre, dans les services aux entreprises<sup>2</sup>, dans les services publics et de santé<sup>3</sup>.

En Flandre, les services aux entreprises et les télécommunications ont contribué le plus fortement à la croissance régionale. Notons également les évolutions favorables des activités immobilières, de l'industrie et de l'énergie.

En Wallonie, l'industrie, et en particulier l'industrie pharmaceutique, reste une composante particulièrement dynamique, fournissant la plus grande contribution à la croissance. L'évolution favorable des services publics et de santé et des activités immobilières a également participé de manière non négligeable à la croissance de l'activité.

#### Évolution de la valeur ajoutée brute en volume par région

(pourcentages)



Source: INR

En 2020<sup>4</sup>, en Wallonie, l'activité économique a été davantage touchée par la crise sanitaire que dans les deux autres régions. Elle y a chuté de -5,8 %, contre -5,1 % en Flandre et -5,2 % à Bruxelles. Ce recul historique est plus important encore que celui observé en 2009 à la suite de la crise économique et financière.

Quasi toutes les branches ont contribué à la contraction de l'activité économique dans les trois régions. Cependant, conséquence directe des mesures de restriction prises pour lutter contre la propagation de la pandémie, celles du commerce, du transport et de l'Horeca expliquent environ 40 % de la perte globale d'activité dans les régions. La contribution de ces branches au recul de l'activité a été de respectivement -2,0, -2,2 et -2,3 points de pourcentage à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre.

Dans les trois régions, les services aux entreprises<sup>5</sup>, ainsi que les soins de santé<sup>6</sup> sont également responsables d'une part non négligeable de la baisse d'activité. En revanche, la branche de l'administration publique et de l'enseignement apporte une contribution positive à la croissance. Par ailleurs, les branches de l'immobilier et des télécommunications ont globalement bien résisté. Elles enregistrent un *statu quo* en termes d'évolution (à l'exception des télécommunications à Bruxelles).

À Bruxelles, compte tenu de la place prépondérante qu'y occupent les activités financières et d'assurance, cette branche a contribué de manière particulièrement importante à la baisse de l'activité économique (-0,8 point de pourcentage).

- 1 Les services financiers sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités financières et d'assurance' de la nomenclature A10 des branches d'activité.
- 2 Les services aux entreprises sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien' de la nomenclature A10 des branches d'activité.
- 3 Les services publics et de santé sont une contraction de l'intitulé complet 'Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale' de la nomenclature A10 des branches d'activité.
- 4 Les chiffres pour l'année 2020 sont estimés selon la méthode dite " provisoire ". Les chiffres pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite " définitive ".
- 5 Les services aux entreprises sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien' de la nomenclature A10 des branches d'activité.
- 6 Les soins de santé constituent une catégorie de nomenclature A10 des branches d'activité. Pour le détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir dans les annexes.

En Wallonie, plus que dans les autres régions, la construction a également sensiblement pesé (-0,4 point de pourcentage) sur la contraction de l'activité économique régionale, au contraire de l'industrie pharmaceutique qui y a contribué positivement (+0,3 point de pourcentage).

**TABLEAU 1** VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN VOLUME - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2019 ET 2020  
(points de pourcentage)

	2019				2020			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	-0,06	-0,06	-0,05
Industrie et énergie	0,72	0,24	1,64	0,65	-0,19	-0,46	-0,42	-0,40
Construction	-0,04	0,06	0,10	0,05	-0,21	-0,20	-0,45	-0,26
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,18	-0,13	0,04	-0,03	-1,99	-2,32	-2,25	-2,24
Information et communication	0,11	0,39	0,21	0,30	-0,24	0,04	0,05	-0,01
Activités financières et d'assurance	0,65	0,13	-0,19	0,15	-0,81	-0,07	-0,22	-0,24
Activités immobilières	0,08	0,36	0,27	0,29	0,01	-0,06	0,00	-0,03
Services aux entreprises	0,88	0,60	0,12	0,54	-0,78	-0,63	-0,81	-0,70
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,31	0,15	0,34	0,23	-0,51	-0,86	-1,14	-0,86
Autres activités de services	0,06	0,07	0,05	0,06	-0,45	-0,49	-0,56	-0,49
<b>TOTAL (%)</b>	<b>2,95</b>	<b>1,89</b>	<b>2,58</b>	<b>2,25</b>	<b>-5,17</b>	<b>-5,10</b>	<b>-5,85</b>	<b>-5,28</b>

Source : ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution

■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

## 1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants

Contrairement à la valeur ajoutée en volume, la valeur ajoutée à prix courants intègre l'évolution des prix de la production et de la consommation intermédiaire. Les différences qui peuvent apparaître entre les évolutions en volume et à prix courants, en particulier dans l'analyse des contributions des branches d'activité à la croissance, sont donc le résultat de l'effet "prix" et de la structure des branches.

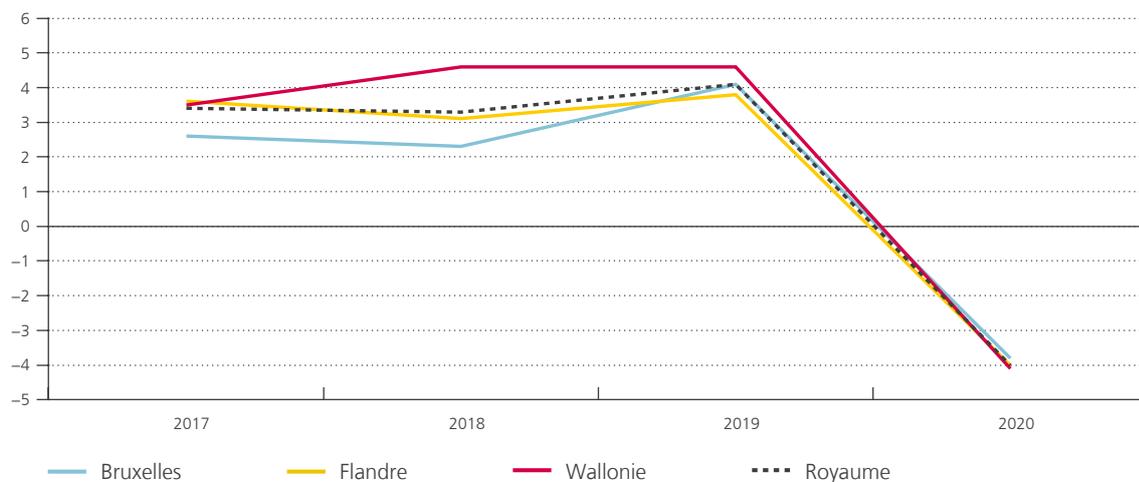
En **2019**, la croissance de la valeur ajoutée brute à prix courants s'est établie à 4,6 % en Wallonie, à 4,1 % à Bruxelles, et à 3,8 % en Flandre. Au niveau national, elle a atteint 4,1 %. Pour Bruxelles, il s'agit de la plus forte progression enregistrée depuis 2010. Tendances communes dans les trois régions, les services publics et de santé ont été particulièrement dynamiques.

À Bruxelles, la progression de la valeur ajoutée brute à prix courants s'est très nettement accélérée par rapport à l'année précédente (+1,8 point de pourcentage), soutenue vigoureusement par les services aux entreprises, l'industrie et l'énergie.

En Flandre, la valeur ajoutée brute à prix courants a augmenté plus fortement qu'en 2018 (+0,7 point de pourcentage), grâce notamment à la contribution des services aux entreprises.

En Wallonie, la croissance s'est stabilisée au pic de l'année dernière (0,0 point de pourcentage). Les bonnes performances de l'industrie, et en particulier celles de l'industrie pharmaceutique, y sont pour beaucoup.

### Évolution de la valeur ajoutée brute à prix courants par région (%)



Source: ICN

En 2020, la valeur ajoutée brute à prix courants affiche également un recul historique: -4,1 % en Wallonie, -4,0 % en Flandre et -3,8 % à Bruxelles. Depuis 2019, celle-ci semble évoluer globalement de manière analogue au sein des régions, de sorte que les écarts par rapport à la tendance nationale s'amenuisent.

Comme pour la valeur ajoutée en volume, dans les trois régions, les activités de services paient le plus lourd tribut, en particulier le commerce, le transport et l'Horeca, les services aux entreprises et les autres activités de services. Les services financiers à Bruxelles, l'industrie en Flandre (à l'exception de l'industrie pharmaceutique) et la construction en Wallonie ont également sensiblement participé à ce recul.

**TABLEAU 2** VALEUR AJOUTÉE BRUTE À PRIX COURANTS - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2019 ET 2020 (points de pourcentage)

	2019				2020			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,14	0,08	0,10	0,00	-0,08	-0,07	-0,06
Industrie et énergie	0,95	0,48	2,12	0,95	-0,25	-0,55	-0,23	-0,42
Construction	0,02	0,21	0,23	0,18	-0,19	-0,16	-0,41	-0,22
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,51	0,47	0,36	0,45	-1,69	-1,90	-1,93	-1,87
Information et communication	0,13	0,47	0,26	0,36	-0,18	0,13	0,10	0,07
Activités financières et d'assurance	0,21	0,07	-0,17	0,04	-0,72	-0,05	-0,20	-0,21
Activités immobilières	0,14	0,44	0,36	0,37	0,13	0,10	0,17	0,12
Services aux entreprises	1,11	0,86	0,29	0,77	-0,84	-0,69	-0,81	-0,75
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,92	0,60	1,02	0,76	0,26	-0,39	-0,27	-0,24
Autres activités de services	0,12	0,11	0,09	0,11	-0,33	-0,43	-0,50	-0,43
<b>TOTAL (%)</b>	<b>4,11</b>	<b>3,84</b>	<b>4,64</b>	<b>4,08</b>	<b>-3,82</b>	<b>-4,02</b>	<b>-4,14</b>	<b>-4,00</b>

Source: ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution  
 ■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

### 1.3 Formation brute de capital fixe

En **2019**, les investissements ont continué leur progression dans les trois régions. Ils ont enregistré une hausse de 8,2 % en Flandre, de 3,7 % en Wallonie et de 2,9 % à Bruxelles. Les services aux entreprises ont constitué une composante importante de cette croissance dans les trois régions.

En Flandre, la forte dynamique des investissements a surtout été portée par les activités immobilières et, dans une moindre mesure, par les services aux entreprises et l'industrie et énergie. Ces trois branches sont responsables conjointement de plus de 90 % de la croissance totale des investissements dans cette région.

En Wallonie, la croissance des investissements s'est établie à 3,7 % en 2019. Outre les services aux entreprises, la branche du commerce, des transports et de l'Horeca a apporté une contribution substantielle à la croissance. À l'inverse, le recul des activités immobilières a constitué un frein à cette évolution.

À Bruxelles, la moindre performance est surtout imputable aux activités financières et d'assurances et à la construction, pour lesquelles les investissements se sont sensiblement contractés. La hausse vigoureuse de la branche du commerce, des transports et de l'Horeca a cependant largement compensé ce recul.

**TABLEAU 3** FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019  
(points de pourcentage)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,02	0,17	0,18	0,15	0,07	0,29	0,10	0,22
Industrie et énergie	0,91	1,06	1,83	1,21	0,43	1,79	0,40	1,28
Construction	0,03	-0,07	0,61	0,10	-1,13	-0,22	0,15	-0,27
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,34	0,55	0,82	0,58	5,08	-0,72	0,87	0,47
Information et communication	-0,89	0,01	0,98	0,10	-0,96	0,31	0,37	0,14
Activités financières et d'assurance	3,01	-0,08	-0,34	0,30	-2,89	0,14	0,39	-0,24
Activités immobilières	-1,97	2,06	-0,82	0,83	0,56	3,96	-1,10	2,33
Services aux entreprises	1,80	0,27	0,38	0,51	2,43	1,90	1,68	1,92
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	1,50	1,01	0,02	0,84	-0,65	0,65	0,31	0,40
Autres activités de services	0,41	0,09	0,12	0,14	-0,07	0,09	0,50	0,16
<b>TOTAL (%)</b>	<b>5,13</b>	<b>5,07</b>	<b>3,77</b>	<b>4,76</b>	<b>2,87</b>	<b>8,18</b>	<b>3,67</b>	<b>6,42</b>

Source : ICN.

Les deux plus grandes contributions à l'évolution

Les deux plus faibles contributions à l'évolution

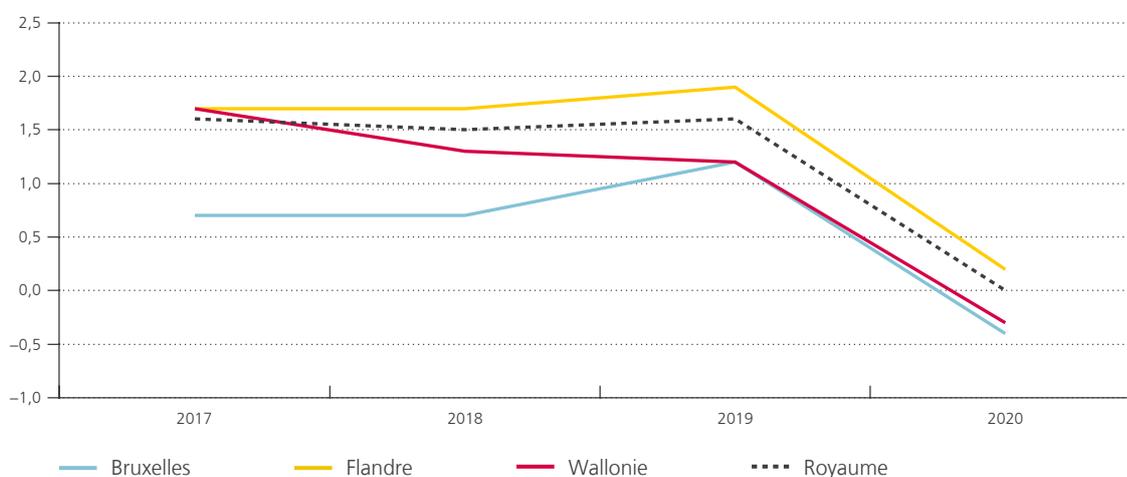
## 2. Marché du travail

La présente section est consacrée au marché du travail. Seront successivement abordés l'emploi total, le volume de travail (le nombre d'heures prestées) et la rémunération des salariés.

### 2.1 Emploi total

En **2019**, l'emploi total a progressé de 8 300 personnes à Bruxelles (+1,2 %), de 53 300 personnes en Flandre (+1,9 %) et de 15 300 personnes en Wallonie (+1,2%). Par rapport à l'année précédente, l'évolution a été relativement stable en Flandre et en Wallonie (+0,2 et -0,1 point de pourcentage), tandis que la croissance s'est légèrement renforcée à Bruxelles (+0,5 point de pourcentage). Cette accélération à Bruxelles s'explique par le regain de l'emploi salarié, qui est passée de +0,5 % en 2018 à 1,2% à 2019, alors que sa progression a ralenti dans les deux autres régions.

Évolution de l'emploi total par région (%)



Source: ICN

En **2020**, l'évolution de l'emploi total a subi dans les trois régions un net ralentissement par rapport à l'année précédente, à l'instar de celui observé à l'échelle du royaume (-1,6 point de pourcentage), qui enregistre dès lors une croissance nulle

Les évolutions régionales, bien que proches, sont cependant contrastées. En Flandre, l'emploi a mieux résisté que dans les deux autres régions. Il y a progressé de 5 600 personnes (+0,2 %), tandis qu'il a diminué de 3 400 personnes en Wallonie (-0,3 %) et de 3 000 personnes à Bruxelles (-0,4 %). La meilleure performance de l'emploi total en Flandre s'explique, d'une part, par une croissance plus vigoureuse de l'emploi indépendant (+2,3 %, contre +1,1 % et +0,7 % à Bruxelles et en Wallonie respectivement) et, d'autre part, par un recul plus modéré de l'emploi salarié (-0,3 %, contre -0,6 % et -0,5 % à Bruxelles et en Wallonie).

L'emploi par branche a évolué de manière relativement symétrique au sein des trois régions. De fait, le recul net de l'emploi total s'est concentré dans quelques branches. Les pertes ont été les plus importantes dans la branche du commerce, du transport et de l'Horeca et celle des services aux entreprises. Dans les autres branches, le nombre d'emplois s'est maintenu ou s'est inscrit en faible recul, comme dans la branche de l'industrie et de l'énergie, celle des télécommunications ou encore dans les autres activités de services. Enfin, la meilleure progression est à signaler dans la branche des services publics et de santé.

TABLEAU 4 EMPLOI TOTAL - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2019 ET 2020 (points de pourcentage)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00	0,01
Industrie et énergie	-0,01	0,12	0,07	0,09	0,04	-0,06	-0,08	-0,05
Construction	-0,19	0,14	0,04	0,07	-0,02	0,13	0,00	0,07
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,32	0,26	0,08	0,22	-0,36	-0,18	-0,24	-0,22
Information et communication	0,08	0,16	0,07	0,13	-0,04	0,05	0,01	0,02
Activités financières et d'assurance	-0,13	-0,01	-0,03	-0,03	-0,19	0,00	-0,06	-0,04
Activités immobilières	0,01	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01
Services aux entreprises	0,41	0,53	0,31	0,45	-0,31	-0,19	-0,19	-0,21
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,62	0,51	0,59	0,55	0,40	0,34	0,31	0,34
Autres activités de services	0,07	0,13	0,05	0,10	0,04	0,08	0,00	0,05
<b>TOTAL (%)</b>	<b>1,17</b>	<b>1,89</b>	<b>1,19</b>	<b>1,60</b>	<b>-0,42</b>	<b>0,19</b>	<b>-0,26</b>	<b>-0,02</b>

Source: ICN.

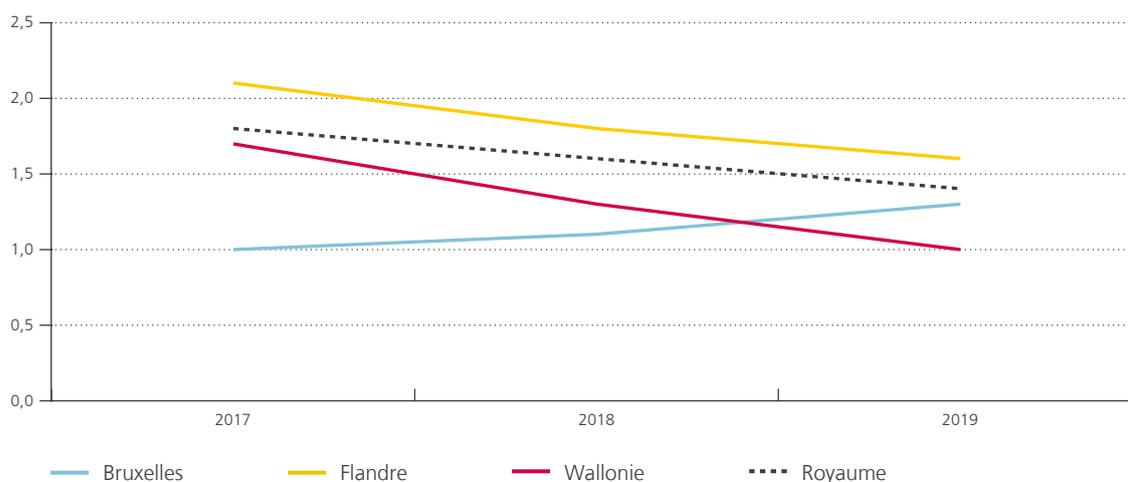
Les deux plus grandes contributions à l'évolution

Les deux plus faibles contributions à l'évolution

## 2.2 Volume de travail (heures prestées)

En **2019**, le volume de travail exprimé en heures travaillées a progressé de 1,6 % en Flandre, 1,3 % à Bruxelles et de 1,0 % en Wallonie. Au niveau national, il a augmenté de 1,4 %. Par rapport à l'année précédente, la progression s'est faiblement accélérée à Bruxelles (+0,2 point de pourcentage), tandis qu'elle a légèrement fléchi en Flandre et en Wallonie (respectivement -0,3 et -0,2 point de pourcentage).

Évolution du volume de travail par région (%)



Source: ICN

Comme en 2017 et 2018, dans les trois régions, les services publics et de santé ainsi que les services aux entreprises ont le plus vigoureusement contribué à la croissance du volume de travail total. En revanche, les services financiers ont freiné sa progression, de manière plus marquée à Bruxelles que dans les deux autres régions. Les évolutions par branche du volume de travail reflètent assez fidèlement celles de l'emploi exprimé en nombre de personnes.

TABLEAU 5 VOLUME DE TRAVAIL - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019  
(points de pourcentage)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,03	0,01	0,02	0,00	0,00	0,09	0,02
Industrie et énergie	-0,02	0,07	0,15	0,08	0,00	0,03	0,05	0,03
Construction	0,15	0,25	0,10	0,20	-0,24	0,15	-0,01	0,05
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,07	0,21	0,28	0,21	0,32	0,28	0,19	0,26
Information et communication	0,09	0,13	0,09	0,11	0,10	0,18	0,06	0,14
Activités financières et d'assurance	-0,25	-0,03	-0,01	-0,06	-0,11	-0,01	-0,03	-0,03
Activités immobilières	0,03	0,02	-0,01	0,01	0,02	0,04	0,02	0,03
Services aux entreprises	0,44	0,74	0,26	0,57	0,61	0,39	0,24	0,38
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,44	0,31	0,39	0,36	0,51	0,38	0,40	0,41
Autres activités de services	0,14	0,11	0,04	0,09	0,11	0,15	0,01	0,11
<b>TOTAL (%)</b>	<b>1,10</b>	<b>1,82</b>	<b>1,30</b>	<b>1,58</b>	<b>1,31</b>	<b>1,62</b>	<b>1,01</b>	<b>1,42</b>

Source : ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution

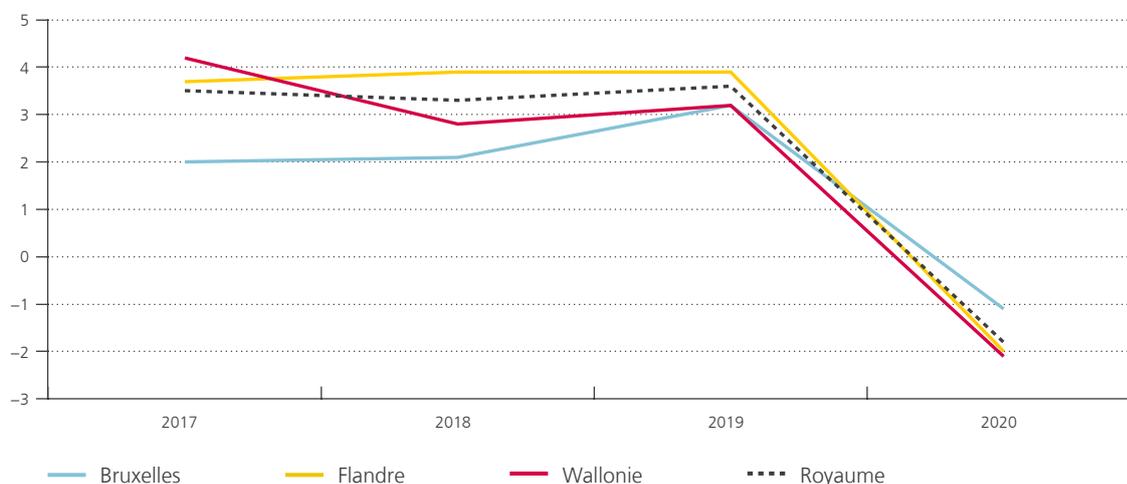
■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

### 2.3 Rémunérations des salariés

En 2019, la croissance de la masse salariale s'est établie à 3,2 % tant à Bruxelles qu'en Wallonie, et à 3,9% en Flandre. Au niveau national, elle a atteint 3,6 %, soit 0,3 point de pourcentage de plus que l'année précédente. Il s'agit d'une croissance stable en Flandre (-0,0 point de pourcentage) tandis que Bruxelles et la Wallonie ont affiché une croissance plus soutenue (respectivement +1,1 et +0,4 point de pourcentage).

#### Évolution de la rémunération des salariés par région

(%)



Source: ICN

Parmi les branches qui ont le plus contribué à la progression de la masse salariale dans les régions, se retrouvent les services publics et de santé, ainsi que le commerce, les transports et l'Horeca.

En 2020, la masse salariale des trois régions a subi une forte contraction, davantage en Flandre et en Wallonie (-2,0 % et -2,1 % respectivement), qu'à Bruxelles (-1,1 %). Ce repli plus modéré à Bruxelles trouve son origine dans les services publics et de santé et dans les télécommunications où l'augmentation y est comparativement plus soutenue. À l'inverse, la Flandre et la Wallonie enregistrent un repli plus marqué dans l'industrie.

Dans les trois régions, le recul de la rémunération des salariés se concentre principalement dans les branches du commerce, du transport et de l'Horeca, ainsi que dans les services aux entreprises. L'évolution de la masse salariale s'est traduite de manière contrastée selon que l'on considère le secteur public ou le secteur privé. La progression a été relativement épargnée dans le secteur public, tandis qu'elle a été lourdement affectée dans le secteur privé<sup>1</sup>.

TABLEAU 6 RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2019 ET 2020  
(points de pourcentage)

	2019				2020			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,04	0,03	0,03	0,00	0,01	0,01	0,01
Industrie et énergie	0,04	0,63	0,44	0,47	-0,06	-0,47	-0,69	-0,45
Construction	-0,10	0,19	0,17	0,13	-0,13	-0,20	-0,46	-0,25
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,84	0,84	0,55	0,77	-1,43	-1,37	-1,49	-1,41
Information et communication	0,16	0,34	0,13	0,25	0,18	0,06	0,07	0,08
Activités financières et d'assurance	-0,02	0,02	-0,04	0,00	-0,25	0,00	-0,06	-0,06
Activités immobilières	0,02	0,05	0,04	0,04	0,01	-0,02	-0,02	-0,01
Services aux entreprises	0,47	0,71	0,42	0,59	-0,81	-0,60	-0,53	-0,62
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	1,53	1,01	1,43	1,22	1,52	0,79	1,34	1,07
Autres activités de services	0,25	0,06	0,07	0,10	-0,12	-0,21	-0,27	-0,21
<b>TOTAL (%)</b>	<b>3,18</b>	<b>3,89</b>	<b>3,24</b>	<b>3,61</b>	<b>-1,08</b>	<b>-2,00</b>	<b>-2,11</b>	<b>-1,84</b>

Source : ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution  
■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

1 Pour les détails, voir l'annexe 10 "Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la rémunération des salariés en 2019 et 2020"

### 3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel

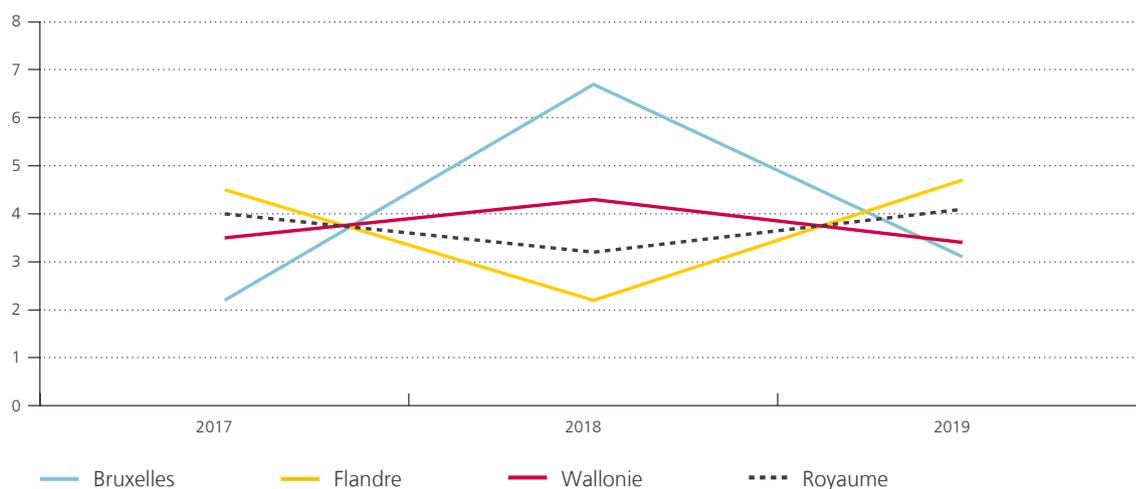
Cette troisième section présente et commente, pour les années récentes, les évolutions des principales variables des comptes des ménages, à savoir les revenus, la consommation par secteur institutionnel et le taux d'épargne brut. Pour rappel, ces agrégats sont calculés sur base du lieu de résidence du ménage.

#### 3.1 Revenu disponible net

Le revenu disponible net comprend les revenus que perçoivent les ménages pour leur participation au processus de production et les revenus du patrimoine (revenu primaire), augmenté des prestations sociales et des indemnités d'assurance-dommages et diminué des primes sociales, des impôts et des primes d'assurance.

En **2019**, le revenu disponible (en terme nominal) a augmenté dans les trois régions au rythme de +4,7 % en Flandre, +3,4 % en Wallonie et +3,1 % à Bruxelles. Il s'agit de la plus forte progression enregistrée depuis 2009 par les ménages flamands. L'évolution favorable constatée en Wallonie et à Bruxelles correspond en revanche à un ralentissement par rapport à l'année précédente (respectivement -0,8 point de pourcentage et -3,6 points de pourcentage). En 2018, la croissance du revenu des ménages dans ces deux régions avait également atteint leur pic historique depuis 2009.

Évolution du revenu disponible net par région  
(%)



Source: ICN

La rémunération des salariés – la principale composante du revenu primaire – a le plus contribué à la croissance du revenu disponible, et ce davantage à Bruxelles, qu'en Flandre et en Wallonie. Les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature en Flandre, les impôts courants en Wallonie et le revenu mixte à Bruxelles ont également sensiblement contribué à la croissance du revenu disponible régional.

Les cotisations sociales et les autres transferts courants ont constitué les composantes ayant eu l'incidence négative la plus élevée en Flandre et Wallonie. À Bruxelles, aux cotisations sociales s'ajoutent les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature parmi les contributions négatives les plus importantes.

TABLEAU 7 REVENU DISPONIBLE NET - CONTRIBUTIONS DES COMPOSANTES À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019  
(points de pourcentage)

Compte de distribution secondaire du revenu (II.2) (net)	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
<i>Ressources</i>								
Excédent net d'exploitation (B2n)	0,12	0,09	0,10	0,10	0,01	-0,03	-0,04	-0,03
Revenu mixte (B3n)	0,15	0,38	0,27	0,33	0,54	0,43	0,30	0,41
Rémunération des salariés (D1)	3,93	3,19	2,88	3,17	4,84	3,47	3,03	3,47
Revenus de la propriété (D4)	1,30	-0,24	0,31	0,06	0,25	0,06	0,09	0,09
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.612m)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	3,27	0,33	1,90	1,06	-1,11	1,93	0,42	1,19
Autres transferts courants (D.7)	0,31	0,21	0,24	0,22	0,20	0,13	0,02	0,10
<i>Emplois</i>								
Revenus de la propriété (D4)	0,05	0,05	0,04	0,04	-0,02	-0,05	0,12	0,00
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	-0,59	-0,74	-0,41	-0,63	-0,14	0,06	0,43	0,15
Cotisations sociales (D.61)	-1,00	-0,82	-0,73	-0,81	-1,45	-1,16	-0,92	-1,12
Autres prestations d'assurance sociale (D.622b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres transferts courants (D.7)	-0,78	-0,23	-0,34	-0,32	-0,01	-0,16	-0,05	-0,11
<b>Revenu disponible net (B.6n)</b>	<b>6,75</b>	<b>2,20</b>	<b>4,26</b>	<b>3,23</b>	<b>3,12</b>	<b>4,67</b>	<b>3,41</b>	<b>4,15</b>

Source : ICN.

- Postes du compte de distribution du revenu primaire
- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

En **2019**, le revenu disponible net par habitant s'est situé à un niveau quasiment identique en Wallonie et à Bruxelles (respectivement € 20 047 et € 20 251). En Flandre, il s'est élevé à € 23 371, soit un niveau de 17 % supérieur à celui des deux autres régions. Par rapport à 2018, le revenu disponible par habitant a augmenté dans les trois régions: de 2,3 % à Bruxelles, de 3,1 % en Wallonie et de 4,0 % en Flandre.

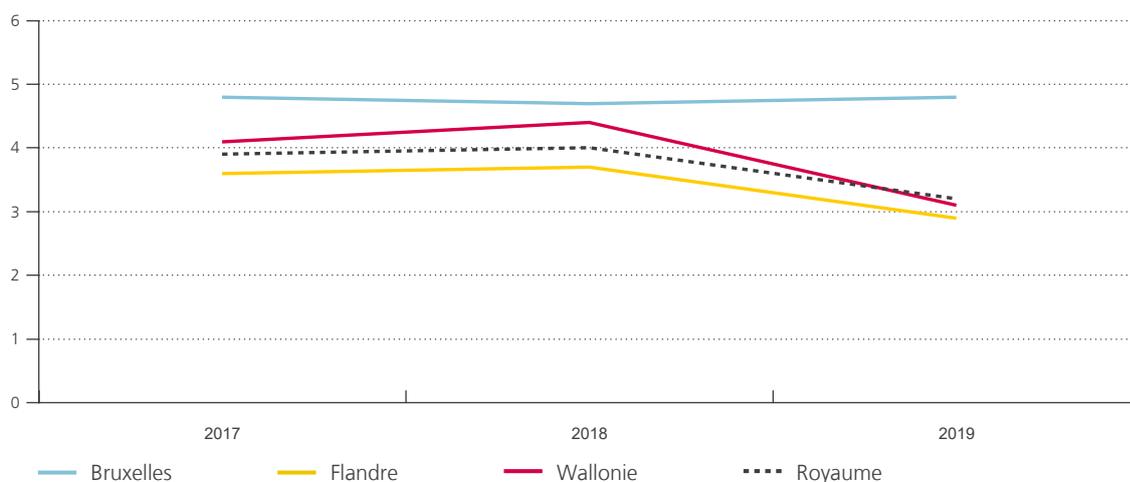
### 3.2 Dépenses de consommation finale

Les dépenses de consommation finale comprennent les dépenses effectivement réalisées par les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) pour acquérir des biens et des services destinés à satisfaire les besoins de consommation individuels ou collectifs. Les résultats sont présentés par ordre d'importance de ces dépenses de consommation finale, à commencer par les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 2/3 du total des dépenses de consommation finale totale.

#### 3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages

En 2019, les dépenses de consommation finale des ménages ont atteint un total de 240,8 milliards d'euros pour l'ensemble de la Belgique (+3,2 %), se répartissant comme suit entre les trois régions : 143,4 milliards en Flandre (+2,9 %), 71,9 milliards en Wallonie (+3,1 %) et 25,5 milliards à Bruxelles (+4,8 %). Sur la période 2017-2019, la croissance des dépenses a systématiquement été plus élevée à Bruxelles.

### Évolution des dépenses de consommation finale des ménages (%)



Source: ICN

Par rapport à 2018, la croissance des dépenses de consommation s'est ralentie en Flandre et surtout en Wallonie (respectivement -0,8 et -1,3 point de pourcentage), tandis qu'elle s'est maintenue à un niveau relativement élevé à Bruxelles (+0,1 % point de pourcentage).

À Bruxelles, en termes de contribution à la croissance, les principales différences entre 2018 et 2019 se manifestent dans les dépenses relatives au logement (+1,8 point de pourcentage), et ce surtout au niveau des loyers réels et les dépenses de santé (-0,4 point de pourcentage).

Si la croissance totale des dépenses des ménages en Flandre et en Wallonie s'est fortement ralentie entre 2018 et 2019, c'est en raison d'une forte diminution des contributions tant des dépenses relatives au logement (respectivement -0,5 et -0,6 point de pourcentage) que celles pour les biens et services divers (-0,4 point de pourcentage). L'affaiblissement de la croissance en Wallonie s'explique également par la plus faible contribution des dépenses en transports (-0,2 point de pourcentage).

**TABEAU 8** DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES - CONTRIBUTIONS DES CATÉGORIES DE DÉPENSES (COICOP 2 DIGITS) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019 (points de pourcentage)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,57	0,35	0,49	0,41	0,58	0,34	0,48	0,41
Boissons alcoolisées et tabac	0,21	0,09	0,19	0,13	0,25	0,10	0,22	0,15
Articles d'habillement et chaussures	0,03	0,08	0,08	0,08	0,01	0,04	0,05	0,04
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,20	0,89	0,89	0,92	1,79	0,36	0,30	0,49
Meubles, articles de ménage et entretien du foyer	0,27	0,05	0,34	0,16	0,38	0,15	0,45	0,27
Dépenses de santé	0,42	0,16	0,52	0,29	-0,01	0,36	0,37	0,33
Transports	0,29	0,57	0,44	0,50	0,21	0,50	0,19	0,38
Communications	0,03	-0,02	0,01	-0,01	0,10	0,05	0,08	0,06
Loisirs et culture	0,53	0,40	0,28	0,38	0,41	0,25	0,14	0,24
Enseignement	0,06	0,04	0,05	0,04	0,02	0,02	0,01	0,02
Restaurants et hôtels	0,73	0,48	0,59	0,54	0,82	0,55	0,66	0,61
Biens et services divers	0,39	0,57	0,48	0,52	0,28	0,19	0,13	0,18
<b>p.m. croissance totale (en %)</b>	<b>4,73</b>	<b>3,66</b>	<b>4,37</b>	<b>3,98</b>	<b>4,84</b>	<b>2,93</b>	<b>3,09</b>	<b>3,18</b>

Source : ICN.

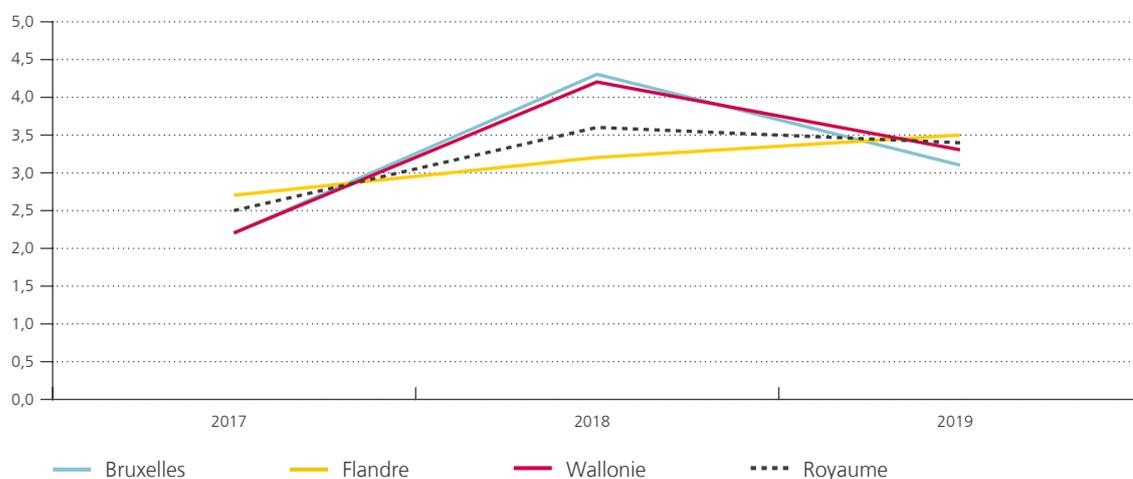
■ Les trois plus grandes contributions à la croissance

Les informations sur les contributions à la croissance des dépenses de consommation finale des ménages régionales au niveau COICOP 3 digits pour l'année 2019 sont disponibles en annexe.

### 3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques

En 2019, les dépenses de consommation finale des administrations publiques se sont élevées à 109,9 milliards d'euros au niveau national, en augmentation de 3,4 %. Au niveau régional, elles ont progressé de 3,1 % à Bruxelles, 3,5 % en Flandre et de 3,3 % en Wallonie. La croissance se ralentit nettement à Bruxelles et en Wallonie (respectivement -1,2 et -0,9 point de pourcentage) alors qu'elle s'accélère modestement en Flandre (+0,3 point de pourcentage).

**Évolution des dépenses de consommation finale des administrations publiques** (%)



Source : ICN

Si pour chacune des régions, les contributions des dépenses collectives ont été relativement stables entre 2018 et 2019, la situation de celles liées à l'enseignement et à la santé varie. En effet, en Flandre, les contributions des dépenses en enseignement et en santé ont augmenté alors qu'elles ont diminué tant en Wallonie qu'à Bruxelles, et de manière très conséquente pour les soins de santé dans cette dernière région.

TABLEAU 9 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - CONTRIBUTIONS DES PRINCIPALES COMPOSANTES À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019 (points de pourcentage)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Dépense de consommation finale individuelle (P.31) = Transferts sociaux en nature (D.63)	2,98	1,88	2,98	2,35	1,85	2,30	2,26	2,24
Production non marchande (D.631)	1,49	0,81	1,16	1,21	1,63	0,86	0,94	0,80
<i>dont: enseignement</i>	1,21	0,66	0,87	0,78	0,80	0,81	0,54	0,72
Production marchande achetée (D.632)	1,49	1,08	1,82	1,36	0,22	1,43	1,31	1,27
<i>dont: soins de santé</i>	1,34	0,82	1,55	1,11	0,22	1,45	1,26	1,26
Dépenses de consommation finale collective (P.32)	1,36	1,31	1,20	1,28	1,28	1,21	1,09	1,18
<b>p.m. croissance totale (en %)</b>	<b>4,33</b>	<b>3,20</b>	<b>4,18</b>	<b>3,63</b>	<b>3,13</b>	<b>3,51</b>	<b>3,34</b>	<b>3,42</b>

Source: ICN.

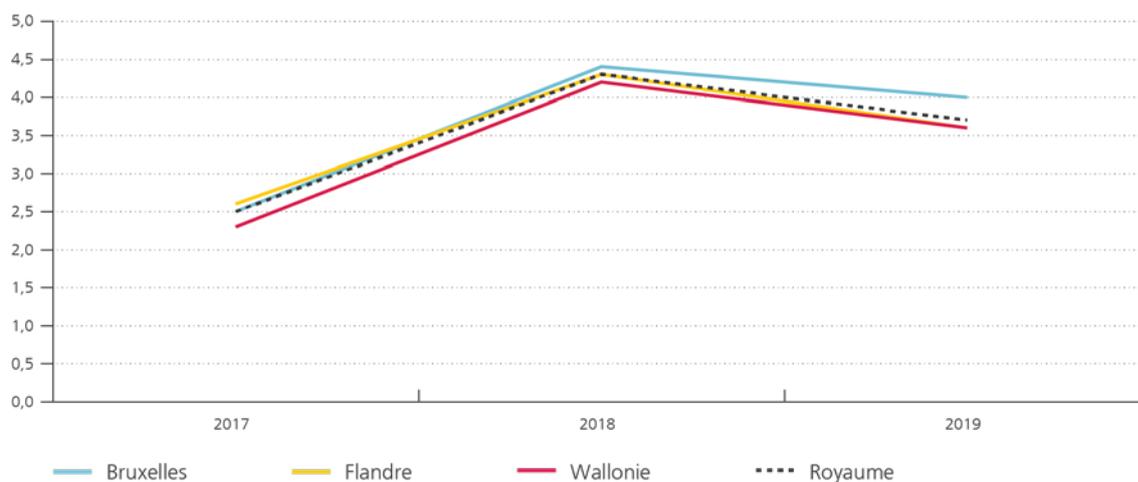
☐ Postes du compte de distribution du revenu primaire

### 3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Il est important de noter que les composantes des dépenses de consommation finale des ISBLSM sont principalement réparties entre les entités géographiques sur la base de leur population (totale ou en fonction de certains groupes de population). Ceci explique le peu de différence en termes de croissance entre les trois régions.

En **2019**, dans les trois régions, les dépenses de consommation finale des ISBLSM ont progressé moins rapidement qu'en 2018. En valeur absolue, les dépenses de consommation finale des ISBLSM se sont chiffrées à 5,0 milliards d'euros pour la Belgique (+3,7 %) dont 2,9 milliards en Flandre (+3,6 %), 1,6 milliard en Wallonie (+3,6 %) et 0,5 milliard à Bruxelles (+4,0 %).

Évolution des dépenses de consommation finale des ISBLSM (%)



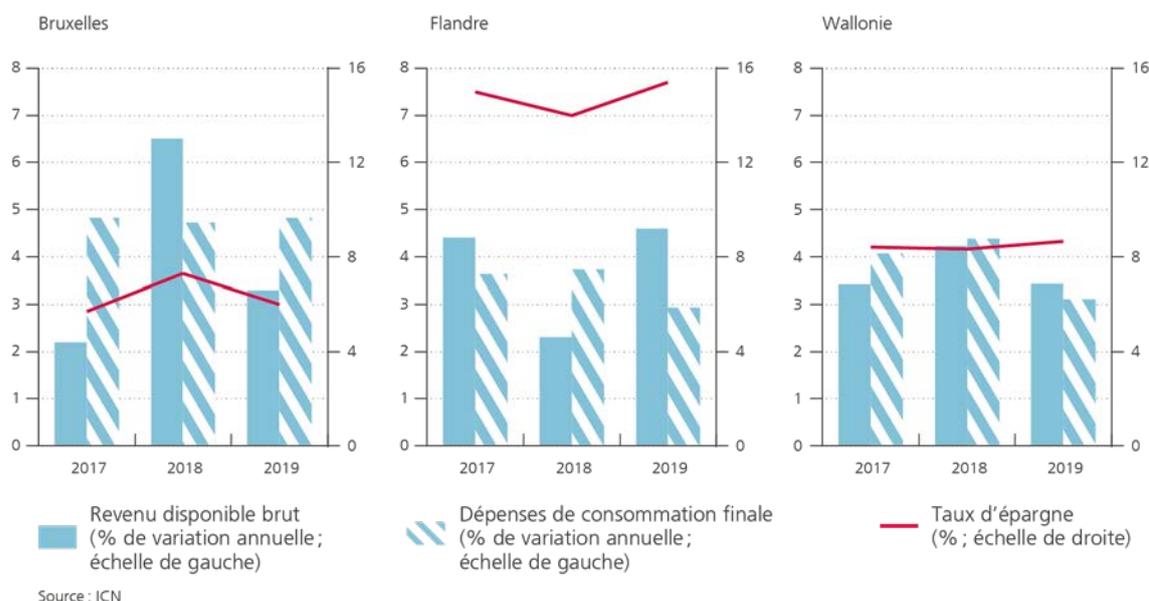
Source: ICN

### 3.3 Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brut est défini comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut préalablement ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce revenu disponible brut préalablement ajusté peut donc soit être consommé sous forme de dépenses de consommation finale des ménages ou épargné (épargne brute).

Le graphique suivant présente l'évolution de ces trois variables pour les trois dernières années.

Revenu disponible brut, dépenses de consommation finale et taux d'épargne des ménages en terme nominal, par région (2017-2019)



En 2019, le taux d'épargne brut des ménages flamands (15,4 %) demeure largement supérieur à celui des Wallons (8,7 %), lui-même plus élevé que celui des Bruxellois (6,0 %). La hiérarchie des taux d'épargne brut entre les régions n'a pas été modifiée depuis 2014.

Si le taux d'épargne brut des ménages flamands et wallons s'était inscrit en baisse en 2018, il est reparti à la hausse en 2019 (respectivement +1,4 et +0,4 point de pourcentage). Le revenu disponible brut y a en effet augmenté plus rapidement que les dépenses de consommation. Par ailleurs, les dépenses des ménages bruxellois ont augmenté de manière sensiblement plus soutenue que le revenu disponible brut entraînant une chute du taux d'épargne brut de 7,3 % à 6,0 % (-1,3 point de pourcentage) entre 2018 et 2019.

# Structure économique des régions

Ce chapitre traite de la structure économique des régions analysée selon différents critères, à savoir la valeur ajoutée, l'emploi et les dépenses de consommation des ménages.

## 1. Structure de la valeur ajoutée régionale

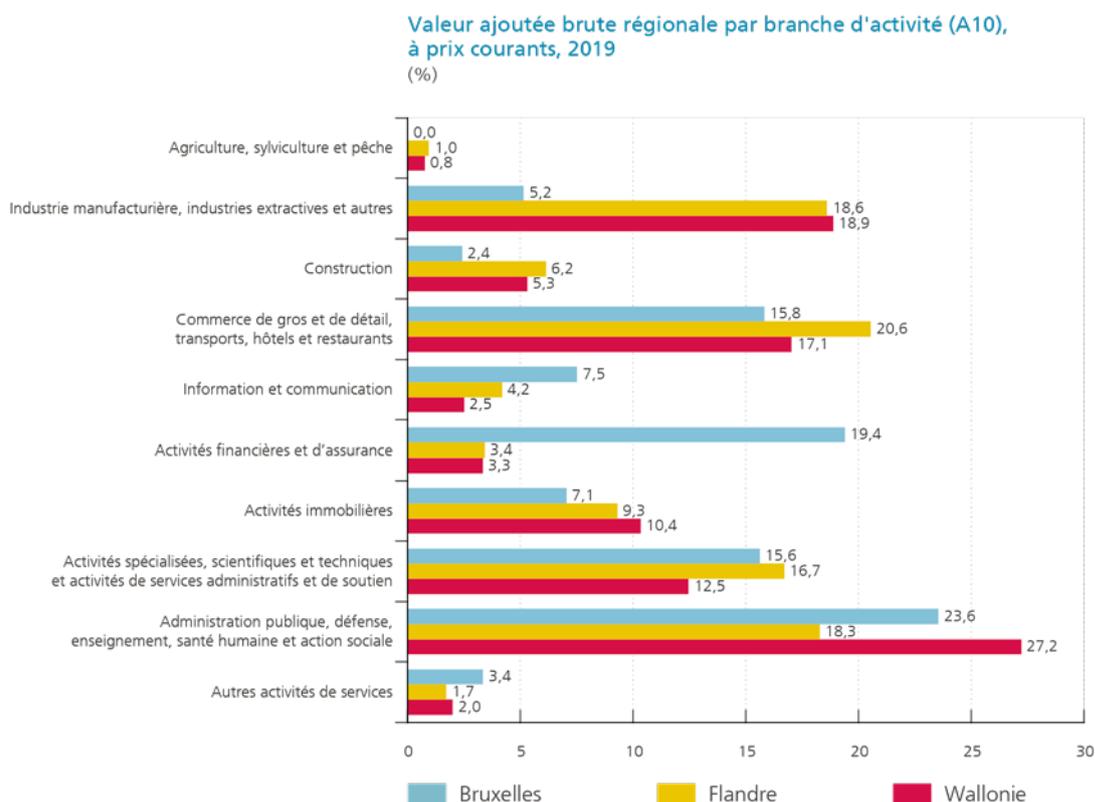
Le graphique ci-dessous présente la part des branches d'activité A10 dans la valeur ajoutée brute à prix courants de chaque région en 2019. Au cours des dernières années, la structure économique est restée relativement stable dans les trois régions.

Dans les trois régions, trois branches d'activité se démarquent par leur part importante dans la valeur ajoutée. Il s'agit des services publics et de santé, du 'commerce, des transports et de l'Horeca' et des services aux entreprises. Ces trois branches représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée brute produite dans chaque région. La somme de leurs poids à Bruxelles atteint 55,0 %, 55,6 % en Flandre et 56,8 % en Wallonie.

Les services publics et de santé constituent la branche qui génère la part la plus grande de la valeur ajoutée en Wallonie et à Bruxelles. Ils représentent respectivement 27,2 % et 23,6 % du total régional. En Flandre, ceux-ci pèsent 18,3 % de la valeur ajoutée, soit la troisième branche par ordre d'importance.

La Flandre et la Wallonie se distinguent également de Bruxelles par une part nettement plus importante des activités de l'industrie et de l'énergie dans la valeur ajoutée régionale. Il s'agit de la deuxième branche la plus importante dans ces deux régions.

À Bruxelles, les services financiers occupent une place prépondérante comparativement à la Flandre et à la Wallonie. Ceux-ci représentent à eux seuls un cinquième de la valeur ajoutée produite dans la capitale, soit la deuxième branche d'activité la plus importante.



Source : ICN

## 2. Structure de l'emploi régional

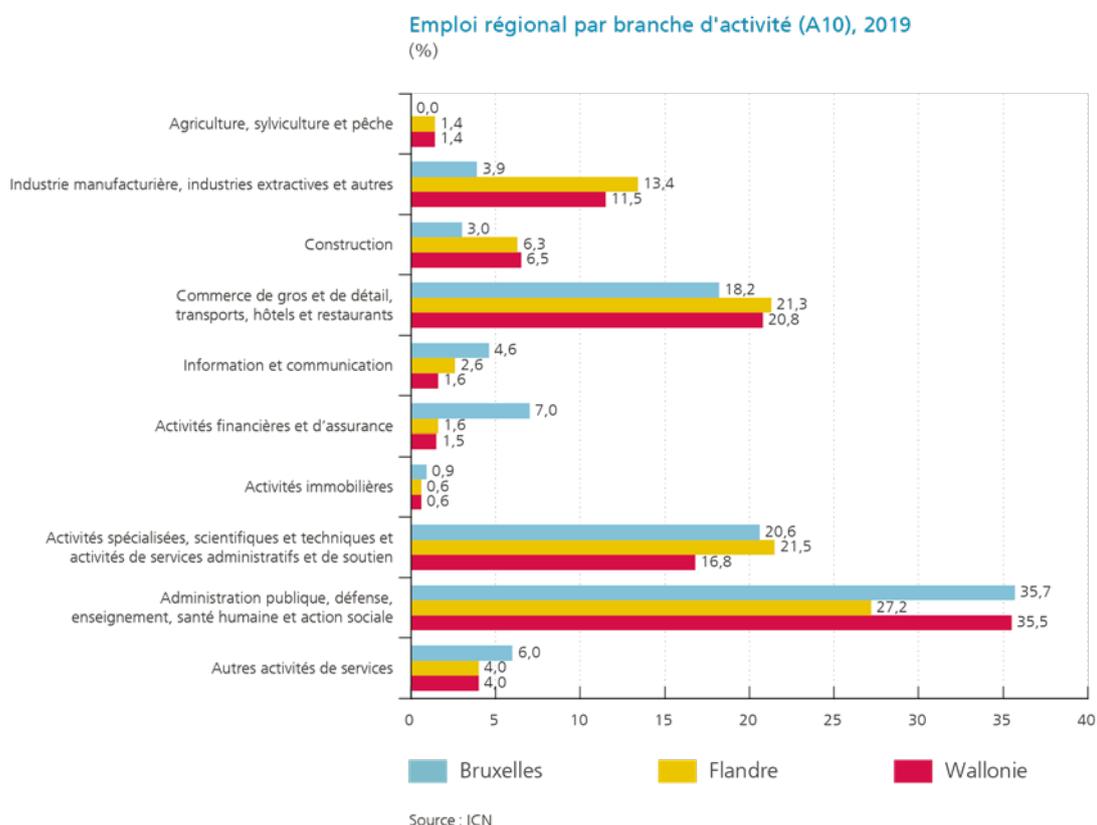
Le graphique ci-dessous présente la part des différentes branches d'activité A10 dans l'emploi total de chaque région en 2019. Comparativement à la valeur ajoutée, les différences régionales concernant la structure de l'emploi sont moins marquées. La raison réside dans le fait que le volume de valeur ajoutée par personne occupée peut varier d'une branche à l'autre, mais aussi, pour une même branche, d'une région à l'autre.

Les services publics et de santé occupent le plus grand nombre de personnes dans les trois régions. À Bruxelles et en Wallonie, ceux-ci représentent plus d'un tiers de l'emploi total (respectivement 35,7 % et 35,5 %), soit sensiblement plus qu'en Flandre (27,2 %).

Le commerce, les transports et l'Horeca constitue la deuxième branche la plus importante en termes de personnes occupées en Wallonie, et la troisième en Flandre et à Bruxelles. Elle représente respectivement, 20,8 %, 21,3 % et 18,2 % de l'emploi dans ces régions.

Les services aux entreprises regroupent une grande diversité d'activités, comme les activités juridiques et comptables, les activités d'ingénierie, la recherche et développement scientifique, ou les services administratifs et de soutien. Ils constituent la deuxième branche la plus importante en matière de personnes occupées en Flandre et à Bruxelles, avec respectivement 21,5 % et 20,6 % de l'emploi. Cette branche se classe troisième en Wallonie (16,8 %).

Comme pour la valeur ajoutée, Bruxelles présente une proportion de l'emploi plus importante dans les services financiers et l'information et la communication que les deux autres régions. En Flandre et en Wallonie, une partie importante de l'emploi se concentre dans l'industrie et l'énergie, même si celle-ci a tendance à s'éroder au fil du temps.



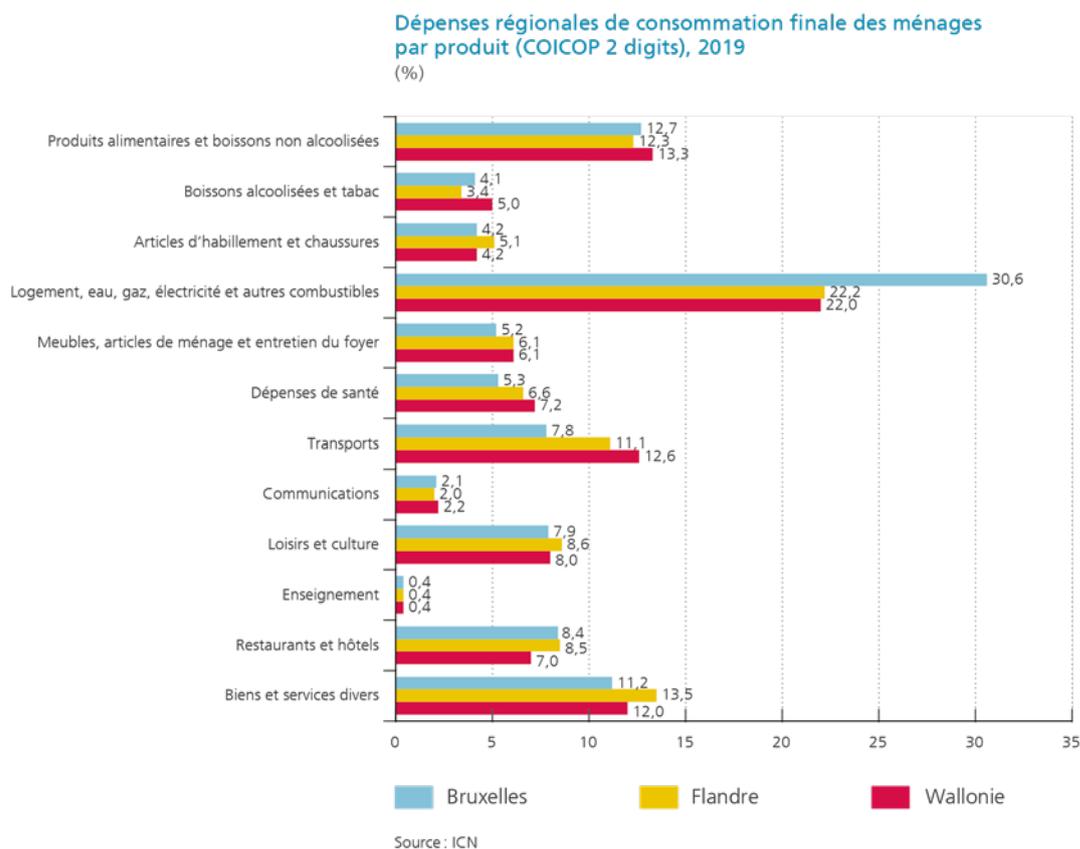
### 3. Structure régionale de la consommation des ménages

La structure des dépenses de consommation finale des ménages peut être appréhendée par la répartition des principales catégories de dépenses au niveau deux digits de la nomenclature COICOP. Le graphique ci-dessous illustre la structure de la consommation des ménages pour la dernière année disponible, à savoir 2019; celle-ci est relativement constante au fil des années et les quatre principales catégories sont identiques depuis des années et ce, dans les trois régions. Seul l'ordre d'importance peut varier très légèrement d'une année à l'autre, les dépenses liées au logement demeurant toujours largement prédominantes.

Dans les trois régions, trois catégories se distinguent par une part dans le total des dépenses supérieure à 10 %. Parmi celles-ci, en plus des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) se retrouvent celles allouées aux produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01) et aux biens et services divers (COICOP 12<sup>1</sup>).

En Flandre et en Wallonie, les parts des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) et en produits alimentaires et boisson non alcoolisées (COICOP 01) atteignent des niveaux relativement comparables. En revanche, la Wallonie se caractérise par une part plus élevée de dépenses en transport (COICOP 07). La Flandre, quant à elle, se distingue par une proportion plus importante des dépenses de biens et services divers (COICOP 12).

Bruxelles se démarque des autres régions par la prépondérance des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), ainsi que par la moindre importance des dépenses en transports (COICOP 07).



<sup>1</sup> Les biens et services divers se subdivisent en sept sous-catégories au niveau COICOP 3 digits tels que visibles dans le tableau 11 en Annexe 2. Les assurances et les services financiers en sont les principales composantes et regroupent la moitié des dépenses reprises dans le COICOP 12.

# Révisions apportées aux années 2017-2019 dans cette version

Les comptes régionaux des années 2017 à 2019 y compris ont été publiés en janvier 2021, conformément aux résultats des comptes nationaux 2019 émis en octobre 2020. Dans cette publication, les résultats pour ces années ont été adaptés aux résultats des comptes nationaux 2020 diffusés en octobre 2021. Les principales révisions sont abordées ci-après.

La publication de référence des comptes nationaux 2020, sur laquelle se basent les comptes régionaux actuels, ne comprenait pas de changements méthodologiques.

## 1. Révisions relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail

Toutes les révisions effectuées au niveau national découlent de corrections ponctuelles et générales fondées sur des informations complémentaires. Ces révisions par secteur/branche d'activité SUT constituent la cause principale des modifications apportées aux résultats régionaux de l'ensemble des variables.

Par ailleurs, les clés de répartition des unités dont les établissements sont implantés dans plusieurs arrondissements ont été légèrement affinées par des informations complémentaires : les salaires des étudiants et les cas de fusions ou de scissions sont désormais pris en compte. Les clés de répartition ont été adaptées en conséquence.

Le tableau 10 donne un aperçu par variable des révisions et de leur incidence sur les parts régionales, d'une part, et sur la croissance par région, d'autre part. Les modifications pour l'année 2019 peuvent être légèrement plus importantes que pour 2017 et 2018, en raison du passage de la méthode provisoire à la méthode définitive, et ce tant au niveau national que régional. Toutes les informations n'étant pas encore disponibles au moment des estimations pour la dernière année<sup>1</sup>, des méthodes d'extrapolation sont utilisées. Le résultat peut différer de celui obtenu l'année suivante conformément aux procédures normales. Il convient également de noter que des révisions de faible ampleur au niveau du Royaume pour l'ensemble de l'économie dissimulent parfois des modifications plus marquées par secteur et par branche d'activité, si bien que l'effet peut varier d'une région à l'autre.

Les retombées de toutes ces révisions sur les parts régionales ont été très limitées pour l'ensemble des variables.

L'incidence de l'ensemble des révisions sur la croissance par région a été la plus marquée au niveau de la valeur ajoutée (tant à prix courants qu'en volume). Les adaptations ponctuelles au niveau des entreprises dues à des informations complémentaires n'affectent généralement qu'un arrondissement ou un nombre limité d'arrondissements. Les révisions de la croissance de la valeur ajoutée à prix courants en 2018 (à la hausse à Bruxelles et en Wallonie, et à la baisse en Flandre) sont surtout imputables à des corrections spécifiques au niveau des entreprises dans les agrégats administratifs. Il s'agit d'informations complémentaires, parmi lesquelles des informations relatives aux dépenses de R&D des entreprises (basées sur l'enquête Belspo, dont les résultats pour 2018 et 2019 n'étaient pas encore disponibles lors de la version précédente des comptes nationaux et régionaux).

Outre la valeur ajoutée, on note une révision plus importante concernant le nombre d'heures travaillées par les indépendants à Bruxelles. Cette révision s'explique essentiellement par l'estimation du nombre d'heures travaillées par indépendant selon les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Ce nombre est normalement estimé par année sur la base d'une moyenne pondérée sur trois ans (chiffre de 2018 basé à 25 % sur l'EFT 2017, à 50 % sur l'EFT 2018 et à 25 % sur l'EFT 2019). Cependant, seules deux années ont été prises en considération

<sup>1</sup> Par exemple, l'estimation de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux se fonde normalement, entre autres, sur les informations des comptes annuels. Toutefois, pour de l'estimation de l'année dernière, deux tiers de la totalité des comptes annuels tout au plus sont disponibles. Cette source n'est donc pas utilisée au niveau régional.

dans la version précédente (chiffre de 2018 basé à 25 % sur l'EFT 2017 et à 75 % sur l'EFT 2018). Cet ajustement s'est davantage fait ressentir sur les résultats de Bruxelles que sur ceux des deux autres régions.

TABLEAU 10 VARIABLES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ: IMPACT DES RÉVISIONS SUR LES PARTS ET LES TAUX D'ÉVOLUTION PAR RÉGION

	Révision en niveau (%)			Impact (point de pourcentage) sur					
	2017	2018	2019	les parts			le taux de croissance		
				2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>Valeur ajoutée brute aux prix de base, à prix courants</b>									
Bruxelles	-0,1	0,5	1,1	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,6	0,6
Flandre	0,0	-0,4	-0,1	0,0	-0,2	-0,3	0,0	-0,5	0,3
Wallonie	0,1	0,2	1,4	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	1,2
Royaume	0,0	-0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,6
<b>Valeur ajoutée brute aux prix de base, en volume</b>									
Bruxelles	0,0	0,8	1,6	0,0	0,1	0,2	0,0	0,8	0,8
Flandre	0,0	-0,3	-0,2	0,0	-0,2	-0,4	0,0	-0,4	0,1
Wallonie	0,0	0,3	1,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,3	0,9
Royaume	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
<b>Nombre de salariés</b>									
Bruxelles	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Flandre	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Wallonie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Nombre d'indépendants</b>									
Bruxelles	0,2	0,2	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	-0,8
Flandre	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Wallonie	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Emploi total</b>									
Bruxelles	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
Flandre	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Wallonie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Nombre d'heures travaillées par les salariés</b>									
Bruxelles	0,0	-0,3	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	-0,3	n.d.
Flandre	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Wallonie	0,0	0,1	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,1	n.d.
Royaume	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
<b>Nombre d'heures travaillées par les indépendants</b>									
Bruxelles	0,2	1,2	n.d.	0,0	0,1	n.d.	0,2	1,0	n.d.
Flandre	0,0	-0,2	n.d.	0,0	-0,1	n.d.	0,0	-0,2	n.d.
Wallonie	-0,1	-0,1	n.d.	0,0	0,0	n.d.	-0,1	-0,1	n.d.
Royaume	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
<b>Volume de travail total</b>									
Bruxelles	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	-0,1	n.d.
Flandre	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Wallonie	0,0	0,1	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,1	n.d.
Royaume	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
<b>Rémunération des salariés</b>									
Bruxelles	-0,1	0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,2	-0,3
Flandre	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2
Wallonie	0,1	0,1	-0,2	0,0	0,0	-0,1	0,1	0,0	-0,3
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Formation brute de capital fixe</b>									
Bruxelles	n.d.	-0,4	n.d.	n.d.	0,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Flandre	n.d.	-0,5	n.d.	n.d.	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Wallonie	n.d.	-1,6	n.d.	n.d.	-0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume	n.d.	-0,7	n.d.	n.d.	0,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source: ICN.

## 2. Révisions relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile

Dans ce domaine également, les révisions de la répartition régionale découlent essentiellement des modifications apportées depuis l'année de données 2016 aux chiffres nationaux par transaction (à ventiler).

Quelques exceptions s'appliquent néanmoins.

Concernant la ventilation régionale des revenus du patrimoine, des informations actualisées pour l'année 2017 ont été obtenues auprès d'une série de grandes banques, si bien que la part revenant à la Flandre a été plus grande, surtout du côté des ressources.

Pour l'année 2018, la répartition régionale du parc automobile et des pensions a également été modifiée, entraînant une révision à la baisse, principalement des prestations sociales, pour la Flandre.

Les clés de répartition de la ventilation régionale des dépenses de consommation des ménages liées à l'enseignement ont également été actualisées, mais les répercussions sur les dépenses de consommation dans leur ensemble ont été négligeables.

Les révisions ont eu peu de retombées sur les parts régionales. Cependant, l'incidence sur les taux de croissance a été plus marquée. À Bruxelles et en Wallonie, la croissance tant du revenu primaire que du revenu disponible a été revue à la baisse en 2017 et à la hausse en 2018. La situation inverse a été observée en Flandre, ce qui s'explique principalement par la révision des revenus du patrimoine (cf. supra).

La combinaison de toutes ces révisions a eu un effet plus prononcé sur l'épargne brute, celle-ci étant en valeur absolue nettement inférieure au revenu disponible brut et aux dépenses de consommation finale des ménages. L'effet le plus important s'observe au niveau de la révision, à la baisse en 2017 et à la hausse en 2018, du taux d'épargne brut des ménages à Bruxelles.

TABLEAU 11 COMPTES DES MÉNAGES ET DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL: IMPACT DES RÉVISIONS SUR LES PARTS ET LES TAUX D'ÉVOLUTION PAR RÉGION

	Révision en niveau (%)		Impact (point de pourcentage) sur			
			les parts		le taux de croissance	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Revenu primaire net</b>						
Bruxelles	-0,9	0,1	-0,1	0,0	-0,9	1,1
Flandre	0,3	0,1	0,2	0,0	0,3	-0,2
Wallonie	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,3	0,3
Royaume	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Revenu disponible net</b>						
Bruxelles	-1,2	2,2	-0,1	0,2	-1,3	3,6
Flandre	0,4	-0,5	0,3	-0,3	0,5	-1,0
Wallonie	-0,7	0,4	-0,2	0,1	-0,6	1,1
Royaume	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Revenu disponible brut + Ajustement pour variation des droits à pension</b>						
Bruxelles	-1,1	2,0	-0,1	0,2	-1,1	3,2
Flandre	0,4	-0,5	0,3	-0,3	0,4	-0,9
Wallonie	-0,7	0,3	-0,2	0,1	-0,6	1,0
Royaume	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses de consommation finale des ménages</b>						
Bruxelles	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Flandre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Wallonie	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses de consommation finale des administrations publiques</b>						
Bruxelles	0,9	1,4	0,1	0,1	0,6	0,5
Flandre	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,3
Wallonie	0,2	0,4	0,0	0,0	-0,1	0,3
Royaume	0,1	0,4	0,0	0,0	0,1	0,3
<b>Dépenses de consommation finale des ISBLSM</b>						
Bruxelles	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Flandre	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Wallonie	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Royaume	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
<b>Épargne brute</b>						
Bruxelles	-17,8	34,0	-1,0	1,6	-14,2	52,4
Flandre	2,4	-3,8	2,1	-2,8	3,1	-6,1
Wallonie	-5,8	6,2	-1,1	1,2	-6,7	11,7
Royaume	-0,4	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,3
<b>Taux d'épargne brut (en point de %)</b>						
Bruxelles	-1,2	1,7				
Flandre	0,3	-0,5				
Wallonie	-0,5	0,5				
Royaume	0,0	0,0				

Source: ICN.

### 3. Répartition géographique des résultats sur la base de la Nomenclature des unités statistiques (NUTS)<sup>1</sup>

#### 3.1 Nomenclature NUTS

La confection des comptes régionaux repose sur les **circonscriptions administratives**. Le découpage en vigueur dans tous les États membres de l'UE figure dans la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). En Belgique, il s'agit des **régions** (NUTS 1), des **provinces** (NUTS 2) et des **arrondissements** (NUTS 3). Depuis 2003, cette nomenclature fait l'objet d'un règlement européen<sup>2</sup>.

La classification NUTS peut être modifiée tous les trois ans. Au niveau européen, elle l'a été en 2006, 2010, 2013 et 2016. Une **nouvelle révision – NUTS 2021<sup>3</sup>** – est entrée en vigueur le 01/01/2021.

Pour la première fois, la Belgique est concernée par la nouvelle révision.

Cela entraîne plusieurs conséquences. Depuis le 01/01/2021, toutes les variables pour lesquelles la classification NUTS est utilisée doivent être transmises à Eurostat selon la nouvelle nomenclature. Les séries temporelles historiques (c'est-à-dire les données qui ont déjà été transmises) doivent être adaptées et envoyées au plus tard pour le 01/01/2023. Les modifications portant sur des transferts démographiques de maximum 1 % des unités NUTS 3 concernées ne doivent pas être prises en compte (= seuil fixé pour la rétopolation, en vertu de l'article 5, paragraphe 2, point a, du règlement).

Dans la pratique, toutes les variables par branche d'activité et toutes les transactions du compte des ménages (à l'exception des dépenses de consommation des ménages) sont toutefois calculées jusqu'au niveau des arrondissements en Belgique. Toutes les séries temporelles doivent donc être modifiées.

#### 3.2 Modifications en Belgique

Plusieurs communes ont fusionné en Flandre, tandis que diverses modifications ont été apportées aux arrondissements administratifs de la province de Hainaut en Wallonie.

Tous les changements sont recensés dans le tableau 12.

Si aucune modification n'a eu d'incidence sur les niveaux NUTS 1 et NUTS 2, il y a en revanche eu des conséquences pour le niveau NUTS 3.

En Flandre, une commune a changé d'arrondissement.

Les communes de Meeuwen-Gruitrode (arrondissement de Maaseik) et d'Opglabbeek (arrondissement de Hasselt) ont fusionné pour former la nouvelle commune d'Oudsbergen (arrondissement de Maaseik). Par conséquent, l'ancienne commune d'Opglabbeek est passée de l'entité de Hasselt à celle de Maaseik au niveau NUTS 3. Les deux arrondissements ont également reçu d'autres codes (à savoir 224 et 225) dans la nomenclature NUTS.

Aucune autre fusion n'a eu d'incidence sur la composition des arrondissements ou des niveaux NUTS 3.

La population d'Opglabbeek représente plus de 1 % du nombre d'habitants tant de son ancien arrondissement (Hasselt) que du nouveau (Maaseik). Il convient donc de modifier les séries historiques.

1 NUTS = Nomenclature des unités statistiques

2 Règlement 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003.

3 À compter de cette version, l'année d'entrée en vigueur de la nouvelle classification NUTS (à partir de laquelle les données doivent être transmises selon la nouvelle classification) est mentionnée. Auparavant, l'année faisait référence à la date technique à laquelle la Commission avait adopté la nouvelle législation.

TABLEAU 12 MODIFICATIONS DES SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES EN BELGIQUE

Situation ancienne		Nouvelle situation		Changement arrondissement?
Code Statbel	Nom commune	Code Statbel	Nom commune	
<b>Flandre</b>				
44001	Aalter	44084	Aalter	0
44029	Knesselare	44084	Aalter	0
44080	Zomergem	44085	Lievegem	0
44036	Lovendegem	44085	Lievegem	0
44072	Waarschoot	44085	Lievegem	0
44011	Deinze	44083	Deinze	0
44049	Nevele	44083	Deinze	0
45017	Kruishoutem	45068	Kruisem	0
45057	Zingem	45068	Kruisem	0
72040	Meeuwen-Gruitrode	72042	Oudsbergen	0
71047	Opglabbeek	72042	Oudsbergen	1
72025	Neerpelt	72043	Pelt	0
72029	Overpelt	72043	Pelt	0
12030	Puurs	12041	Puurs - St.Amand	0
12034	Sint-amands	12041	Puurs - St.Amand	0
<b>Wallonie</b>				
55022	La Louvière	58001	La Louvière	1
56011	Binche	58002	Binche	1
56085	Estinnes	58003	Estinnes	1
56087	Morlanwelz	58004	Morlanwelz	1
52063	Seneffe	55085	Seneffe	1
52043	Manage	55086	Manage	1
55010	Enghien	51067	Enghien	1
55039	Silly	51068	Silly	1
55023	Lessines	51069	Lessines	1
54007	Mouscron	57096	Mouscron	1
54010	Comines-Warneton	57097	Comines-Warneton	1

Source: ICN.

Les conséquences sont plus grandes pour la Wallonie. Dans la province de Hainaut, onze communes ont changé d'arrondissement :

- arr. 51 : ajout de trois communes (Enghien, Silly, Lessines) ;
- arr. 52 : suppression de deux communes (Seneffe, Manage) ;
- arr. 53 : aucun changement ;
- arr. 54 : suppression de deux communes (Mouscron, Comines-Warneton) et disparition de l'arrondissement ;
- arr. 55 : suppression de quatre communes (La Louvière, Enghien, Silly, Lessines) et ajout de deux communes (Seneffe, Manage) ;
- arr. 56 : suppression de trois communes (Binche, Estinnes, Morlanwelz) ;
- arr. 57 : ajout de deux communes (Mouscron, Comines-Warneton) ;
- arr. 58 : nouvel arrondissement constitué de quatre communes (La Louvière, Binche, Estinnes, Morlanwelz).

Aperçu schématique des modifications:

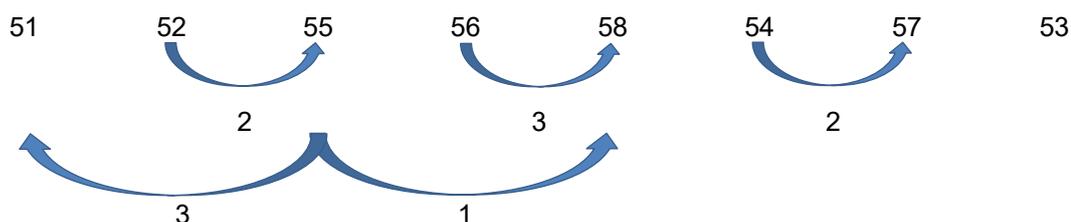


TABLEAU 13 ARRONDISSEMENTS DE LA PROVINCE DE HAINAUT AVANT ET APRÈS LES MODIFICATIONS

Situation ancienne			Nouvelle situation			Changement arrondissement?
Code Statbel	Nom Arrondissement	Code NUTS 3	Code Statbel	Nom Arrondissement	Code NUTS 3	
51	Ath	321	51	Ath	32A	1
52	Charleroi	322	52	Charleroi	32B	1
53	Mons	323	53	Mons	323	0
54	Mouscron	324				supprimé
55	Soignies	325	55	Soignies	32C	1
56	Thuin	326	56	Thuin	32D	1
57	Tournai	327	57	Tournai-Mouscron	328	supprimé nouveau
			58	La Louvière	329	nouveau

Source: ICN.

En conclusion, tous les arrondissements de la province de Hainaut sont concernés par les changements, à l'exception de celui de Mons. L'arrondissement de Mouscron disparaît complètement pour être intégré à celui de Tournai. Il n'y a aucune autre modification pour l'arrondissement de Tournai. Un nouvel arrondissement est également créé, à savoir " La Louvière ".

Les modifications dans le Hainaut sont si nombreuses qu'elles doivent également toutes être prises en compte dans les séries temporelles.

À la suite de ces changements, **toutes les communes concernées**, tant en Flandre qu'en Wallonie, ont également reçu un **autre numéro** (code Statbel).

### 3.3 Modalités pratiques

Dans les comptes régionaux de la Belgique, les calculs s'effectuent au niveau le plus fin possible, à savoir au niveau des communes et des arrondissements. Il faut donc revoir intégralement toutes les estimations pour l'ensemble des variables et des transactions. Les clés de répartition pour les unités possédant des établissements dans les communes concernées doivent, elles aussi, être adaptées.

Dans la mesure où il était impossible d'achever ces modifications dans la présente publication, celles-ci seront apportées en plusieurs étapes.

Toutes les transactions relatives au compte des ménages ont été rétopolées jusqu'à l'année 1995 incluse. Certaines répartitions régionales étant calculées en évolution, il peut en résulter une incidence mineure pour des arrondissements situés en dehors de la province de Hainaut.

Pour les variables par branche d'activité, la NUTS 2021 a déjà été intégrée dans le traitement de la " benchmark revision " de 2019 pour la période 2003-2008 et les chiffres ont été publiés en juillet 2021. À travers la présente publication, les résultats de la période 2017-2020 sont dorénavant également adaptés à la NUTS 2021. S'agissant de la valeur ajoutée, les chiffres de l'année 2017 ne sont disponibles qu'au niveau des provinces, et

pas encore au niveau des arrondissements nouvellement constitués. En ce qui concerne les investissements, aucune donnée n'est encore disponible pour l'année 2017.

Les résultats relatifs à la période 2009-2016 (et à l'année 2017 pour les éléments qui manquent encore) seront adaptés d'ici à l'été de 2022.

### 3.4 Incidence des révisions

Les conséquences de la NUTS 2021 ne peuvent être dissociées de l'incidence des autres changements apportés aux chiffres actuels. Cela étant, les parts par arrondissement sont en principe relativement stables dans le temps. Les effets sont donc présentés en termes de parts au sein de la province concernée, sur la base des résultats de l'ensemble des agrégats et des transactions pour l'année 2018.

TABLEAU 14 PARTS PAR ARRONDISSEMENT PAR PROVINCE AVANT ET APRÈS L'INTÉGRATION DE LA NUTS 2021, ANNÉE 2018 (pourcentages)

	Valeur ajoutée brute à prix courants			Nombre de salariés			Nombre d'indépendants			Volume de travail des salariés		
	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)
<b>Limbourg</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Hasselt	58,6	60,6	-1,9	58,6	60,3	-1,7	48,3	49,3	-1,0	59,0	61,0	-2,0
Maaseik	24,5	22,8	1,8	25,0	23,3	1,7	28,3	27,3	1,0	24,7	22,8	1,9
Tongeren	16,8	16,7	0,2	16,5	16,4	0,0	23,4	23,4	0,0	16,3	16,2	0,0
<b>Hainaut</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Ath	8,5	5,7	2,8	7,9	5,5	2,4	11,9	8,2	3,7	8,1	5,5	2,5
Charleroi	31,7	35,3	-3,6	31,4	34,4	-3,0	25,5	28,1	-2,6	31,4	34,5	-3,2
Mons	19,6	19,6	0,0	19,3	19,3	0,0	17,7	17,7	0,0	19,1	19,2	-0,1
Moucron	0,0	7,4	-7,4	0,0	7,6	-7,6	0,0	5,1	-5,1	0,0	7,9	-7,9
Soignies	7,5	11,6	-4,2	6,6	12,3	-5,7	8,9	14,8	-6,0	6,7	11,9	-5,2
Thuin	4,9	7,6	-2,7	5,1	7,8	-2,7	8,8	13,3	-4,6	5,0	7,5	-2,5
Tournai	0,0	12,7	-12,7	0,0	13,2	-13,2	0,0	12,7	-12,7	0,0	13,5	-13,5
Tournai-Mouscron	20,1	0,0	20,1	20,8	0,0	20,8	17,8	0,0	17,8	21,4	0,0	21,4
La Louvière	7,7	0,0	7,7	8,9	0,0	8,9	9,4	0,0	9,4	8,4	0,0	8,4

	Investissements			Revenu primaire des ménages			Revenu disponible des ménages		
	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)	Version actuelle	Version précédente	Différence (en point de %)
<b>Limbourg</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Hasselt	60,8	59,8	1,0	49,8	51,0	-1,2	49,5	50,8	-1,3
Maaseik	22,2	22,8	-0,6	27,6	26,4	1,3	27,8	26,4	1,3
Tongeren	17,0	17,4	-0,4	22,6	22,6	-0,1	22,7	22,8	-0,1
<b>Hainaut</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Ath	9,1	5,7	3,4	11,5	7,7	3,8	10,6	7,0	3,6
Charleroi	27,2	31,6	-4,5	26,0	28,6	-2,6	29,5	30,7	-1,2
Mons	26,1	26,7	-0,6	19,0	19,0	0,0	19,2	19,0	0,1
Moucron	0,0	7,1	-7,1	0,0	5,4	-5,4	0,0	5,4	-5,4
Soignies	7,6	10,3	-2,7	8,8	15,3	-6,4	7,0	14,9	-7,9
Thuin	4,9	6,8	-1,9	7,2	11,7	-4,5	6,7	11,5	-4,8
Tournai	0,0	11,7	-11,7	0,0	12,3	-12,3	0,0	11,6	-11,6
Tournai-Mouscron	19,0	0,0	19,0	17,6	0,0	17,6	16,6	0,0	16,6
La Louvière	6,2	0,0	6,2	9,8	0,0	9,8	10,5	0,0	10,5

Source : ICN.

# Séries disponibles

## Davantage de tableaux sur NBB.STAT

Jusqu'à l'année dernière (édition de 2019), la présente publication comportait un grand nombre de tableaux statistiques prédéfinis. Dorénavant, l'intégralité de ces tableaux n'est plus éditée sous le format PDF, seuls des tableaux présentant la contribution des régions et des branches (A38) à l'évolution régionale ont été retenus. Ceci n'implique toutefois aucune perte d'information statistique pour l'utilisateur puisque l'ensemble des données est toujours disponible via la base de données [NBB.Stat](#).

## Séries homogènes et périodes couvertes

En Belgique, les statistiques des comptes régionaux sont disponibles en séries homogènes pour les comptes des ménages à partir de l'année 1995 et pour les agrégats par branche d'activités à partir de l'année 2003 (voir tableau ci-dessous). Ces séries respectent les standards actuellement en vigueur, à savoir le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (en abrégé : SEC2010), et la nomenclature d'activités NACE 2008. Les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités sont disponibles selon la nomenclature NACE 2003 et le SEC 1995.

Variables	1995-2002	À partir de 2003
Valeur ajoutée brute		
Rémunération des salariés	SEC 1995	SEC 2010
Nombre de salariés	NACE 2003	NACE 2008
Nombre d'indépendants	Compatible avec la version des comptes nationaux de septembre 2010	Compatible avec la dernière version des comptes nationaux
Heures prestées par les salariés <sup>1</sup>		
Heures prestées par les indépendants <sup>2</sup>		
Formation brute de capital fixe		
Comptes des ménages	SEC 2010	
Dépenses de consommation finale par secteur institutionnel <sup>3</sup>	Compatible avec la dernière version des comptes nationaux	

La conversion des chiffres selon la NACE 2008 et le SEC 2010 a été réalisée au niveau national sur une base suffisamment détaillée pour que les agrégats régionaux par branche d'activités puissent être adaptés en cohérence à partir de l'année 2003. Pour la période 1995-2002, la conversion au niveau national a été effectuée sur une base plus agrégée rendant la conversion des agrégats régionaux plus délicate si l'on souhaite maintenir un certain niveau de qualité et d'interprétation des statistiques. Dès lors, les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités n'ont pas pu être converties selon les derniers standards en vigueur.

## Timeliness

À l'heure actuelle, la dernière année disponible pour la valeur ajoutée (à prix courants et en volume), l'emploi (salariés et indépendants) et la rémunération des salariés correspond à l'année T-1 par rapport à l'année T de publication.

Pour les autres variables par branche d'activité (volume de travail des salariés et des indépendants et la formation brute de capital fixe), pour toutes les transactions des comptes des ménages, ainsi que pour les dépenses de consommation finale par secteur institutionnel, la dernière disponible est l'année T-2 par rapport à l'année de publication.

1 Les heures prestées par les salariés ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2003 et pour les indépendants à partir de l'année 2000.

2 Les heures prestées par les indépendants ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2000.

3 Les dépenses de consommation finale des administrations publiques ne sont disponibles qu'à partir de l'année 1999.

## Niveau de détails (géographique et par branche)

Le degré de détails des variables par branche d'activité selon le lieu de travail peut être défini selon deux critères principalement :

- le nombre de catégories d'activités : les classifications des activités A3, A10, A21, A38 et A64 présentent respectivement 3, 10, 21, 38 et 64 catégories d'activités et sont des groupements de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (NACE) de 2008. Pour les estimations belges, un niveau intermédiaire est construit (les branches SUT) qui regroupe des code NACE à trois et/ou quatre positions<sup>1</sup>;
- le niveau de regroupement géographique : en Belgique, les classifications NUTS1, NUTS2 ou NUTS3 correspondent respectivement au niveau des régions, des provinces et des arrondissements.

Tous les calculs s'effectuent au niveau le plus fin possible. En principe, la désagrégation s'opère jusqu'aux branches d'activités du SUT (environ 135) en combinaison avec les arrondissements et les secteurs institutionnels.

Le détail des chiffres publiés, en revanche, dépend du niveau de détail des unités NUTS, de la qualité des méthodes de calcul et des données de base et de la confidentialité des données. Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les variables par branche d'activité sont les suivants :

Niveau d'agrégation des variables par branche d'activité disponibles en Belgique (en gras, les exigences minimums fixées par Eurostat).

Arrondissements (NUTS3)		Invest.	<b>V.A., Emploi,</b> Salaire, Heures				V.A., Emploi, Salaire, Heures, Invest.
Provinces (NUTS2)			<b>Salaire,</b> <b>Heures,</b> <b>Invest.</b>	Invest.	V.A., Emploi, Salaire, Heures		
Régions (NUTS1)					Invest., V.A. Y-1	V.A.* , Emploi, Salaire, Heures	
	A0	A3	A10	A21	A38	A64	Secteur

V.A. = valeur ajoutée

\* Jusqu'à l'année Y-2

Au-delà des exigences minimums fixées par Eurostat pour les statistiques régionales<sup>2</sup>, les Etats membres sont libres de publier des statistiques plus détaillées pour autant que les données de base et les méthodes utilisées le permettent et que les données publiées respectent le principe de confidentialité. Ainsi, en Belgique, chacune des variables précitées sont publiées à un niveau de détail plus élevé que les exigences européennes (voir tableau ci-dessus).

Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les transactions des comptes des ménages sont les suivants :

Agrégat	Détail géographique	
	Publié en Belgique	Exigé par Eurostat
Comptes d'affectation du revenu primaire et du revenu disponible	Arrondissements (NUTS3)	Provinces (NUTS2)
Dépenses de consommation finale des ménages (P3 S14)	Regions (NUTS1)	<i>Non exigé</i>
Dépenses de consommation finale des administrations publiques (P3 S13) et des ISBLSM (P3 S15)	Arrondissements (NUTS3)	<i>Non exigé</i>

<sup>1</sup> Voir l'Annexe 3 de la note méthodologique : « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) »

<sup>2</sup> Voir « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) », p.8

# ANNEXE 1 : Tableaux de synthèse (2017-2019)

TABLEAU 15 VARIABLES-CLÉS DES COMPTES RÉGIONAUX VENTILÉES SELON LE LIEU DE TRAVAIL<sup>1</sup>

Totaux (selon le lieu de travail)	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes ou 1000 heures)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (%)
	2019	2019	2018	2019	2020	2011-2020
<b>Valeur ajoutée brute en volume (année de référence 2015) - Croissance économique</b>						
Bruxelles	73 847,6	18,5	1,2	2,9	-5,2	0,3
Flandre	231 474,5	58,1	1,6	1,9	-5,1	1,1
Wallonie	92 909,4	23,3	2,9	2,6	-5,8	0,7
Royaume	398 454,6	100,0	1,8	2,2	-5,3	0,8
<b>Valeur ajoutée brute à prix courants</b>						
Bruxelles	78 188,1	18,3	2,3	4,1	-3,8	2,0
Flandre	248 905,7	58,3	3,1	3,8	-4,0	2,5
Wallonie	99 559,2	23,3	4,6	4,6	-4,1	2,2
Royaume	426 900,0	100,0	3,3	4,1	-4,0	2,4
<b>Emploi total (nombre de personnes)</b>						
Bruxelles	713 533,0	14,6	0,7	1,2	-0,4	0,5
Flandre	2 878 877,0	58,8	1,7	1,9	0,2	1,0
Wallonie	1 300 349,0	26,6	1,3	1,2	-0,3	0,7
Royaume	4 895 228,0	100,0	1,5	1,6	0,0	0,9
<b>Nombre de salariés</b>						
Bruxelles	629 232,0	15,4	0,5	1,1	-0,6	0,2
Flandre	2 375 634,0	58,3	1,7	1,8	-0,3	0,9
Wallonie	1 069 168,0	26,2	1,3	1,4	-0,5	0,7
Royaume	4 076 503,0	100,0	1,4	1,6	-0,4	0,8
<b>Nombre d'indépendants</b>						
Bruxelles	84 301,0	10,3	2,4	1,7	1,1	2,3
Flandre	503 243,0	61,5	1,8	2,4	2,3	1,4
Wallonie	231 181,0	28,2	1,1	0,5	0,7	0,9
Royaume	818 725,0	100,0	1,7	1,8	1,7	1,3
<b>Rémunération des salariés</b>						
Bruxelles	43 399,9	18,5	2,1	3,2	-1,1	1,7
Flandre	134 759,4	57,4	3,9	3,9	-2,0	2,5
Wallonie	56 193,0	24,0	2,8	3,2	-2,1	2,1
Royaume	234 574,2	100,0	3,3	3,6	-1,8	2,2
<b>Formation brute de capital fixe</b> (2011-2019)						
Bruxelles	16 020,5	13,9	5,1	2,9	n.d.	2,8
Flandre	74 120,4	64,2	5,1	8,2	n.d.	4,1
Wallonie	25 323,6	21,9	3,8	3,7	n.d.	3,1
Royaume	115 492,5	100,0	4,8	6,4	n.d.	3,7
<b>Volume de travail total</b> (2011-2019)						
Bruxelles	1 097 348,0	14,2	1,1	1,3	n.d.	0,5
Flandre	4 590 364,0	59,5	1,8	1,6	n.d.	1,0
Wallonie	2 027 901,0	26,3	1,3	1,0	n.d.	0,8
Royaume	7 719 563,0	100,0	1,6	1,4	n.d.	0,9
<b>Nombre d'heures prestées par les salariés</b> (2011-2019)						
Bruxelles	921 435,0	15,7	0,7	1,0	n.d.	0,3
Flandre	3 450 895,0	58,7	2,0	1,6	n.d.	1,1
Wallonie	1 505 079,0	25,6	1,6	1,3	n.d.	0,8
Royaume	5 881 359,0	100,0	1,7	1,4	n.d.	0,9
<b>Nombre d'heures prestées par les indépendants</b> (2011-2019)						
Bruxelles	175 913,0	9,6	3,2	3,2	n.d.	1,8
Flandre	1 139 469,0	62,0	1,1	1,7	n.d.	0,7
Wallonie	522 822,0	28,4	0,5	0,2	n.d.	1,0
Royaume	1 838 204,0	100,0	1,1	1,4	n.d.	0,9

Source: ICN.

<sup>1</sup> La différence entre les chiffres du Royaume et la somme des trois régions se rapporte à l'unité extra-régionale.

TABLEAU 16 VARIABLES-CLÉS DES COMPTES DES MÉNAGES ET DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR, À PRIX COURANTS

Totaux (selon le lieu de domicile)	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes ou 1000 heures)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (%)
	2019		2019	2018	2019	
<b>Revenu primaire, net</b>						
Bruxelles	29 983,9	9,7	2,4	4,5	4,7	2,9
Flandre	193 742,8	62,6	4,1	2,7	3,0	2,4
Wallonie	85 684,5	27,7	3,4	3,0	3,0	2,2
Royaume	309 411,2	100,0	3,8	3,0	3,2	2,4
<b>Revenu disponible, net</b>						
Bruxelles	24 572,5	9,8	2,2	6,7	3,1	2,8
Flandre	154 458,2	61,3	4,5	2,2	4,7	2,5
Wallonie	72 961,9	29,0	3,5	4,3	3,4	2,4
Royaume	251 992,6	100,0	4,0	3,2	4,1	2,5
<b>Revenu disponible, brut</b>						
Bruxelles	26 771,6	9,8	2,2	6,5	3,3	2,8
Flandre	167 215,2	61,5	4,4	2,3	4,6	2,5
Wallonie	77 921,7	28,7	3,4	4,2	3,4	2,4
Royaume	271 908,6	100,0	3,9	3,2	4,2	2,5
<b>Dépenses de consommation finale des ménages</b>						
Bruxelles	25 478,3	10,6	4,8	4,7	4,8	3,5
Flandre	143 395,8	59,5	3,6	3,7	2,9	3,4
Wallonie	71 928,7	29,9	4,1	4,4	3,1	2,9
Royaume	240 802,7	100,0	3,9	4,0	3,2	3,3
<b>Dépenses de consommation finale des administrations publiques</b>						
Bruxelles	11 308,9	10,6	2,2	4,3	3,1	3,2
Flandre	60 743,5	57,2	2,7	3,2	3,5	2,7
Wallonie	34 174,6	32,2	2,2	4,2	3,3	2,7
Royaume	106 227,0	100,0	2,5	3,6	3,4	2,7
<b>Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages</b>						
Bruxelles	524,9	10,5	2,5	4,4	4,0	4,0
Flandre	2 855,1	57,2	2,6	4,3	3,6	3,4
Wallonie	1 615,8	32,3	2,3	4,2	3,6	3,3
Royaume	4 995,7	100,0	2,5	4,3	3,7	3,5
<b>Épargne brute</b>						
Bruxelles	1 631,8	4,7	-28,5	35,7	-15,0	-3,9
Flandre	26 120,7	75,6	7,8	-5,0	15,6	-1,3
Wallonie	6 811,0	19,7	-4,5	3,1	7,7	-1,2
Royaume	34 563,4	100,0	2,9	-1,6	12,1	-1,4
<b>Taux d'épargne brut</b>						
	(%)		(points de %)			
Bruxelles	6,0	-	-2,5	1,6	-1,3	
Flandre	15,4	-	0,5	-1,1	1,5	
Wallonie	8,7	-	-0,7	-0,1	0,3	
Royaume	12,6	-	-0,1	-0,6	0,9	
<b>Population moyenne</b>						
Bruxelles	1 213 398,5	10,6	0,5	0,7	0,8	1,2
Flandre	6 609 106,0	57,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Wallonie	3 639 519,0	31,8	0,3	0,3	0,3	0,4
Royaume	11 462 023,5	100,0	0,5	0,5	0,5	0,6

Source: ICN.

TABLEAU 17 VARIABLES-CLÉS DES COMPTES DES MÉNAGES ET DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR ET PAR HABITANT, À PRIX COURANTS

Par habitant (selon le lieu de domicile)	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes ou 1000 heures)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (%)
	2019	2019	2018	2019	2020	2010-2019
<b>Revenu primaire, net</b>						
Bruxelles	24 710,7	91,5	1,9	3,8	3,8	1,7
Flandre	29 314,5	108,6	3,5	2,2	2,4	1,8
Wallonie	23 542,8	87,2	3,1	2,7	2,7	1,8
Royaume	26 994,5	100	3,3	2,5	2,7	1,8
<b>Revenu disponible, net</b>						
Bruxelles	20 251,0	92,1	1,7	6,0	2,3	1,6
Flandre	23 370,5	106,3	3,9	1,6	4,1	1,9
Wallonie	20 047,1	91,2	3,1	4,0	3,1	2,0
Royaume	21 985,0	100	3,5	2,7	3,6	1,9
<b>Revenu disponible, brut</b>						
Bruxelles	22 063,4	93,0	1,8	5,7	2,5	1,6
Flandre	25 300,7	106,7	3,8	1,7	4,0	1,9
Wallonie	21 409,9	90,3	3,1	4,0	3,1	2,0
Royaume	23 722,6	100	3,4	2,7	3,6	1,9
<b>Dépenses de consommation finale des ménages</b>						
Bruxelles	20 997,5	99,9	4,4	4,0	4,0	2,3
Flandre	21 696,7	103,3	3,0	3,1	2,3	2,8
Wallonie	19 763,2	94,1	3,7	4,1	2,8	2,4
Royaume	21 008,7	100	3,4	3,5	2,7	2,7
<b>Dépenses de consommation finale des administrations publiques</b>						
Bruxelles	9 611,5	100,3	1,8	3,6	2,3	2,0
Flandre	9 513,7	99,3	2,1	2,6	2,9	2,1
Wallonie	9 703,9	101,2	1,9	3,9	3,0	2,2
Royaume	9 584,5	100	2,0	3,1	2,9	2,1
<b>Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages</b>						
Bruxelles	432,6	99,2	2,0	3,7	3,2	2,8
Flandre	432,0	99,1	2,0	3,7	3,0	2,8
Wallonie	443,9	101,9	2,0	3,9	3,3	2,9
Royaume	435,8	100	2,0	3,8	3,2	2,8
<b>Epargne brute</b>						
Bruxelles	1 344,8	44,6	-28,8	34,8	-15,7	-5,0
Flandre	3 952,2	131,1	7,2	-5,5	15,0	-1,9
Wallonie	1 871,4	62,1	-4,8	2,9	7,4	-1,6
Royaume	3 015,5	100	2,4	-2,0	11,5	-2,0

Source: ICN.



## ANNEXE 2: Tableaux des contributions par branche d'activité A38 aux évolutions régionales 2019-2020

TABLEAU 1 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN VOLUME EN 2019 ET 2020  
(point de pourcentage)

A38		2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	-0,06	-0,06	-0,05
Industries extractives	BB	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,01
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,06	0,02	0,06	0,03	-0,09	-0,11	-0,11	-0,11
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,09	-0,01	-0,06	-0,01	-0,05	-0,01	-0,03
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	-0,04	0,02	-0,02	-0,02	-0,08	-0,06	-0,06
Cokéfaction et raffinage	CD	0,34	-0,03	0,00	0,04	-0,17	-0,08	-0,01	-0,08
Industrie chimique	CE	-0,02	-0,10	0,05	-0,05	0,02	0,15	0,05	0,10
Industrie pharmaceutique	CF	0,02	0,23	1,49	0,49	0,02	0,00	0,29	0,07
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	-0,01	-0,08	-0,02	0,00	-0,06	-0,13	-0,07
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,02	0,06	-0,13	0,01	-0,01	-0,06	-0,11	-0,06
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,02	0,06	0,02	0,00	-0,04	-0,03	-0,03
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,02	0,12	0,02	0,00	-0,03	-0,06	-0,03
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,05	0,00	-0,03	0,01	-0,07	0,00	-0,04
Fabrication de matériels de transport	CL	0,08	-0,01	-0,06	0,00	-0,03	-0,10	-0,23	-0,12
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,03	0,10	0,05	0,07	-0,02	-0,05	-0,09	-0,06
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,30	0,10	0,07	0,13	0,12	0,10	0,09	0,10
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,04	0,01	0,02	0,00	0,02	0,01	0,01
Construction	FF	-0,04	0,06	0,10	0,05	-0,21	-0,20	-0,45	-0,26
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,09	0,00	0,00	0,02	-0,68	-0,91	-0,97	-0,88
Transports et entreposage	HH	0,04	-0,14	-0,02	-0,08	-0,31	-0,51	-0,45	-0,46
Hébergement et restauration	II	0,05	0,01	0,06	0,03	-0,99	-0,90	-0,82	-0,90
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,00	0,02	-0,01	0,01	-0,16	-0,07	-0,07	-0,09
Télécommunications	JB	-0,03	0,15	0,09	0,10	-0,20	0,09	0,04	0,03
Activités informatiques et services d'information	JC	0,13	0,23	0,13	0,19	0,12	0,02	0,08	0,05
Activités financières et d'assurance	KK	0,65	0,13	-0,19	0,15	-0,81	-0,07	-0,22	-0,24
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,08	0,36	0,27	0,29	0,01	-0,06	0,00	-0,03
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,41	0,37	0,12	0,32	-0,11	0,08	-0,15	-0,01
Recherche-développement scientifique	MB	-0,01	-0,02	-0,54	-0,14	-0,01	0,00	-0,05	-0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	0,03	0,00	0,02	-0,07	-0,01	-0,02	-0,02
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,47	0,23	0,54	0,34	-0,58	-0,69	-0,58	-0,65
Administration publique	OO	0,24	0,07	0,30	0,16	0,24	0,07	0,15	0,12
Enseignement	PP	0,05	0,00	-0,08	-0,01	-0,12	-0,15	-0,29	-0,18
Activités pour la santé humaine	QA	0,04	0,07	0,06	0,06	-0,53	-0,58	-0,77	-0,61
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	-0,02	0,01	0,06	0,02	-0,10	-0,20	-0,22	-0,18
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,01	0,05	0,04	0,04	-0,26	-0,21	-0,23	-0,23
Autres activités de services	SS	0,06	0,01	0,02	0,02	-0,16	-0,26	-0,31	-0,25
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,03	-0,01	-0,01	-0,02
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,8</b>	<b>-5,3</b>
Industrie	C	0,43	0,09	1,56	0,49	-0,31	-0,57	-0,51	-0,51
Secteur des administrations publiques	S13	0,32	0,06	0,23	0,15	0,13	-0,07	-0,13	-0,04
Secteur privé	S1-S13	2,62	1,83	2,35	2,09	-5,30	-5,04	-5,72	-5,24

■ = contribution à l'évolution négative

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 2 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE À PRIX COURANTS EN 2019 ET 2020 (point de pourcentage)

A38		2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,14	0,08	0,10	0,00	-0,08	-0,07	-0,06
Industries extractives	BB	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,08	0,09	0,12	0,09	-0,08	-0,05	-0,07	-0,06
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,06	0,00	-0,04	-0,01	-0,04	-0,01	-0,03
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,00	0,06	0,01	-0,02	-0,06	-0,05	-0,05
Cokéfaction et raffinage	CD	0,43	0,04	0,00	0,10	-0,23	-0,14	-0,01	-0,12
Industrie chimique	CE	-0,04	-0,29	-0,05	-0,19	0,01	0,01	-0,02	0,01
Industrie pharmaceutique	CF	0,04	0,34	1,78	0,62	0,03	0,09	0,52	0,18
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,05	0,00	0,03	0,00	-0,02	-0,09	-0,03
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,01	-0,01	-0,18	-0,05	-0,02	-0,16	-0,19	-0,14
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,02	0,06	0,02	0,00	-0,04	-0,03	-0,03
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,01	0,12	0,02	0,00	-0,02	-0,05	-0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,04	0,00	-0,02	0,01	-0,06	0,00	-0,04
Fabrication de matériels de transport	CL	0,08	0,01	-0,05	0,01	-0,05	-0,12	-0,25	-0,14
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,03	0,12	0,05	0,08	-0,01	-0,04	-0,09	-0,05
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,40	0,19	0,20	0,23	0,11	0,09	0,08	0,09
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,00	0,04	0,01	0,02	0,00	0,01	0,01	0,01
Construction	FF	0,02	0,21	0,23	0,18	-0,19	-0,16	-0,41	-0,22
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,20	0,17	0,16	0,17	-0,56	-0,72	-0,82	-0,71
Transports et entreposage	HH	0,20	0,24	0,09	0,20	-0,20	-0,34	-0,34	-0,31
Hébergement et restauration	II	0,11	0,06	0,11	0,08	-0,94	-0,85	-0,77	-0,85
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,01	0,02	0,00	0,01	-0,12	-0,05	-0,06	-0,06
Télécommunications	JB	-0,10	0,13	0,08	0,07	-0,28	0,07	0,02	-0,01
Activités informatiques et services d'information	JC	0,22	0,32	0,18	0,27	0,22	0,11	0,14	0,14
Activités financières et d'assurance	KK	0,21	0,07	-0,17	0,04	-0,72	-0,05	-0,20	-0,21
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,14	0,44	0,36	0,37	0,13	0,10	0,17	0,12
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,61	0,57	0,26	0,51	-0,37	-0,21	-0,34	-0,27
Recherche-développement scientifique	MB	-0,01	-0,01	-0,53	-0,13	-0,01	0,01	-0,03	0,00
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,04	0,05	0,01	0,04	-0,09	-0,03	-0,04	-0,05
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,47	0,26	0,55	0,36	-0,37	-0,46	-0,40	-0,43
Administration publique	OO	0,48	0,16	0,42	0,28	0,55	0,16	0,33	0,27
Enseignement	PP	0,27	0,15	0,22	0,19	0,23	0,08	0,21	0,14
Activités pour la santé humaine	QA	0,14	0,21	0,24	0,20	-0,44	-0,46	-0,63	-0,50
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,02	0,08	0,14	0,08	-0,07	-0,16	-0,18	-0,15
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,04	0,07	0,06	0,06	-0,24	-0,20	-0,22	-0,21
Autres activités de services	SS	0,08	0,03	0,03	0,04	-0,06	-0,23	-0,27	-0,21
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>-3,8</b>	<b>-4,0</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4,0</b>
Industrie	C	0,54	0,24	1,91	0,68	-0,37	-0,65	-0,32	-0,52
Secteur des administrations publiques	S13	0,90	0,32	0,65	0,51	0,86	0,28	0,59	0,47
Secteur privé	S1-S13	3,21	3,51	3,99	3,57	-4,68	-4,30	-4,73	-4,47

■ = contribution à l'évolution négative

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 3 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE EN 2019  
(point de pourcentage)

A38		2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,07	0,29	0,10	0,22
Industries extractives	BB	0,01	0,04	0,03	0,04
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,05	0,27	0,13	0,20
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,00	0,02	0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,01	0,10	0,03
Cokéfaction et raffinage	CD	0,09	0,02	0,01	0,03
Industrie chimique	CE	0,02	0,31	-0,26	0,14
Industrie pharmaceutique	CF	0,07	0,06	0,39	0,13
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,04	-0,01	0,32	0,06
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,02	0,34	0,07	0,23
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,06	-0,02	0,03
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,02	0,08	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,05	-0,11	0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,88	0,11	-0,37	-0,14
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,03	0,16	0,02	0,11
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,76	0,48	0,21	0,46
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,30	-0,10	-0,21	-0,07
Construction	FF	-1,13	-0,22	0,15	-0,27
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	2,26	0,11	0,20	0,44
Transports et entreposage	HH	2,42	-1,00	0,59	-0,15
Hébergement et restauration	II	0,40	0,17	0,08	0,18
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,04	0,01	0,01	0,01
Télécommunications	JB	-0,77	-0,22	0,01	-0,25
Activités informatiques et services d'information	JC	-0,23	0,52	0,35	0,38
Activités financières et d'assurance	KK	-2,89	0,14	0,39	-0,24
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,56	3,96	-1,10	2,33
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	1,06	0,46	0,35	0,52
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,11	0,14	0,10
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,00	-0,02	0,07	0,00
Activités de services administratifs et de soutien	NN	1,37	1,35	1,12	1,30
Administration publique	OO	-0,48	0,30	0,24	0,19
Enseignement	PP	-0,34	0,18	-0,14	0,03
Activités pour la santé humaine	QA	0,14	0,15	0,13	0,14
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,02	0,08	0,04
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,07	0,04	0,49	0,13
Autres activités de services	SS	0,00	0,04	0,01	0,03
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>2,9</b>	<b>8,2</b>	<b>3,7</b>	<b>6,4</b>
Industrie	C	-0,65	1,37	0,36	0,85
Secteur des administrations publiques	S13	-0,18	0,58	0,10	0,38
Secteur privé	S1-S13	3,05	7,61	3,56	6,04

= contribution à l'évolution négative  
 = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles  
 = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 4 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL EN 2019 ET 2020  
(point de pourcentage)

A38		2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00	0,01
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,00	0,04	0,02	0,03	-0,01	0,02	0,01	0,01
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,01	-0,06	-0,01	-0,03	0,00	-0,02	0,00	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,01	0,02	0,01	-0,01	-0,02	-0,01	-0,02
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	-0,03	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie pharmaceutique	CF	0,01	0,00	0,02	0,01	0,00	0,02	0,03	0,02
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,03	0,00	0,02	0,00	0,00	-0,02	0,00
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,02	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02	-0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	-0,01	0,09	0,02	0,00	-0,02	-0,04	-0,03
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	-0,01	0,01	-0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,00	0,02	-0,09	-0,01	0,03	-0,03	-0,02	-0,02
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,07	0,04	0,05	0,01	-0,01	-0,02	-0,01
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,03	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Construction	FF	-0,19	0,14	0,04	0,07	-0,02	0,13	0,00	0,07
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,02	0,09	0,00	0,05	-0,11	0,02	-0,12	-0,04
Transports et entreposage	HH	0,16	0,15	0,06	0,13	0,07	0,05	0,08	0,06
Hébergement et restauration	II	0,15	0,03	0,02	0,04	-0,32	-0,25	-0,21	-0,25
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Télécommunications	JB	-0,06	0,00	-0,02	-0,01	-0,13	0,00	-0,03	-0,02
Activités informatiques et services d'information	JC	0,12	0,16	0,08	0,13	0,08	0,06	0,04	0,06
Activités financières et d'assurance	KK	-0,13	-0,01	-0,03	-0,03	-0,19	0,00	-0,06	-0,04
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,01	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,22	0,33	0,14	0,26	0,17	0,26	0,12	0,21
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,01	0,02	0,02	0,00	0,01	0,01	0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	0,05	0,00	0,03	-0,03	0,04	0,02	0,02
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,17	0,14	0,14	0,14	-0,45	-0,51	-0,33	-0,45
Administration publique	OO	0,10	0,00	0,19	0,07	0,06	-0,01	0,01	0,01
Enseignement	PP	0,30	0,18	0,14	0,19	0,22	0,13	0,07	0,13
Activités pour la santé humaine	QA	0,18	0,10	0,13	0,12	0,08	0,11	0,13	0,11
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,04	0,22	0,12	0,17	0,04	0,10	0,10	0,09
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,04	0,03	0,04	0,04	0,05	0,00	-0,01	0,01
Autres activités de services	SS	0,05	0,05	0,03	0,05	0,06	0,05	0,01	0,04
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,02	0,04	-0,02	0,01	-0,06	0,03	-0,01	0,01
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,0</b>
Industrie	C	0,01	0,09	0,05	0,07	0,02	-0,07	-0,10	-0,07
Secteur des administrations publiques	S13	0,40	0,14	0,28	0,22	0,32	0,12	0,08	0,14
Secteur privé	S1-S13	0,78	1,75	0,91	1,38	-0,74	0,08	-0,34	-0,15

■ = contribution à l'évolution négative

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 5 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS EN 2019 ET 2020  
(point de pourcentage)

A38		2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,04	0,03	0,03	0,00	0,04	0,02	0,03
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,00	0,05	0,03	0,04	-0,01	0,02	0,01	0,02
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,07	-0,01	-0,04	0,00	-0,02	0,00	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,01	0,02	0,01	-0,01	-0,03	-0,01	-0,02
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	-0,03	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie pharmaceutique	CF	0,01	0,00	0,02	0,01	0,00	0,03	0,03	0,03
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,04	0,00	0,02	0,00	0,00	-0,02	-0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,03	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,03	-0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	-0,01	0,10	0,02	0,00	-0,03	-0,05	-0,03
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	-0,02	0,01	-0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,00	0,02	-0,10	-0,01	0,03	-0,03	-0,02	-0,02
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,07	0,05	0,05	0,01	-0,01	-0,03	-0,01
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,03	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02
Construction	FF	-0,16	0,06	0,04	0,02	-0,01	0,03	0,00	0,01
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,05	0,11	0,06	0,09	-0,11	0,00	-0,09	-0,04
Transports et entreposage	HH	0,17	0,17	0,08	0,15	0,07	0,05	0,10	0,07
Hébergement et restauration	II	0,18	0,05	0,06	0,07	-0,35	-0,29	-0,23	-0,28
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,02	-0,01	-0,02
Télécommunications	JB	-0,07	0,00	-0,02	-0,02	-0,14	0,00	-0,03	-0,03
Activités informatiques et services d'information	JC	0,11	0,18	0,09	0,14	0,09	0,06	0,04	0,06
Activités financières et d'assurance	KK	-0,15	0,00	-0,02	-0,03	-0,21	0,01	-0,07	-0,04
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,01	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,00	0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,06	0,26	0,10	0,19	0,12	0,21	0,11	0,17
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,02	0,03	0,02	0,00	0,02	0,01	0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,00	0,03	-0,01	0,01	-0,04	0,02	0,01	0,00
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,19	0,11	0,13	0,13	-0,53	-0,67	-0,45	-0,59
Administration publique	OO	0,11	0,00	0,23	0,08	0,07	-0,01	0,01	0,01
Enseignement	PP	0,33	0,19	0,15	0,20	0,24	0,14	0,07	0,14
Activités pour la santé humaine	QA	0,17	0,08	0,12	0,11	0,05	0,09	0,10	0,09
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,29	0,18	0,22	0,05	0,14	0,13	0,13
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,02	0,02	0,03	0,02	0,04	-0,02	-0,03	-0,01
Autres activités de services	SS	0,05	-0,02	-0,02	-0,01	0,05	-0,03	-0,05	-0,02
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,02	0,05	-0,02	0,02	-0,07	0,04	-0,01	0,01
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,4</b>
Industrie	C	0,01	0,10	0,07	0,08	0,02	-0,09	-0,12	-0,08
Secteur des administrations publiques	S13	0,45	0,17	0,34	0,26	0,36	0,14	0,10	0,17
Secteur privé	S1-S13	0,66	1,61	1,01	1,31	-0,99	-0,41	-0,56	-0,54

= contribution à l'évolution négative
  = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles  
 = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 6 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INDÉPENDANTS EN 2019 ET 2020  
(point de pourcentage)

A38		2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	-0,09	-0,11	-0,09	0,00	-0,08	-0,10	-0,08
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,00	-0,02	-0,03	-0,02	0,00	-0,02	-0,02	-0,02
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Cokéfaction et raffinage	CD								
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de matériels de transport	CL	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,05	0,01	0,03	0,00	0,04	0,01	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD								
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,00	0,00	-0,02	-0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00
Construction	FF	-0,41	0,56	0,03	0,30	-0,08	0,60	-0,01	0,35
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,22	-0,01	-0,29	-0,12	-0,12	0,09	-0,22	-0,02
Transports et entreposage	HH	0,06	0,05	-0,03	0,03	0,03	0,03	-0,01	0,02
Hébergement et restauration	II	-0,10	-0,06	-0,15	-0,09	-0,10	-0,05	-0,11	-0,07
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,08	0,04	0,04	0,04	0,07	0,02	0,03	0,03
Télécommunications	JB	0,00	0,00	-0,02	0,00	0,00	0,01	-0,02	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,18	0,07	0,06	0,07	0,06	0,05	0,03	0,04
Activités financières et d'assurance	KK	-0,01	-0,03	-0,06	-0,04	-0,02	-0,04	-0,01	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,02	0,05	0,02	0,04	0,03	0,04	0,02	0,03
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	1,44	0,66	0,30	0,64	0,53	0,52	0,15	0,41
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,04	0,15	0,05	0,11	0,08	0,17	0,06	0,13
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,01	0,28	0,20	0,23	0,14	0,25	0,22	0,23
Administration publique	OO								
Enseignement	PP	0,06	0,11	0,10	0,10	0,10	0,09	0,10	0,10
Activités pour la santé humaine	QA	0,20	0,21	0,17	0,20	0,24	0,21	0,25	0,23
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,12	-0,07	-0,12	-0,06	-0,03	-0,08	-0,08	-0,08
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,17	0,09	0,08	0,10	0,12	0,09	0,09	0,09
Autres activités de services	SS	0,06	0,39	0,23	0,31	0,08	0,45	0,29	0,36
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT								
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>0,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>	<b>1,7</b>
Industrie	C	-0,05	0,03	-0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01
Secteur des administrations publiques	S13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur privé	S1-S13	1,66	2,40	0,45	1,77	1,12	2,35	0,67	1,75

■ = contribution à l'évolution négative

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

**TABEAU 7 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A10 À L'ÉVOLUTION DU VOLUME DE TRAVAIL EN 2019**  
(point de pourcentage)

A10		2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,00	0,09	0,02
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	0,00	0,03	0,05	0,03
Construction	3	-0,24	0,15	-0,01	0,05
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	0,32	0,28	0,19	0,26
Information et communication	5	0,10	0,18	0,06	0,14
Activités financières et d'assurance	6	-0,11	-0,01	-0,03	-0,03
Activités immobilières	7	0,02	0,04	0,02	0,03
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	0,61	0,39	0,24	0,38
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	9	0,51	0,38	0,40	0,41
Autres activités de services	10	0,11	0,15	0,01	0,11
<b>Total (%)</b>		<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>
Industrie	C	0,02	0,01	0,04	0,02
Secteur des administrations publiques	S13	0,32	0,07	0,29	0,17
Secteur privé	S1-S13	0,99	1,54	0,72	1,25

 = contribution à l'évolution négative

 = top 3 des contributions à l'évolution les plus faibles

 = top 3 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 8 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LES SALARIÉS EN 2019  
(point de pourcentage)

A38		2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,04	0,04	0,04
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,01	0,06	0,04	0,05
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,07	-0,01	-0,05
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,00	0,02	0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,01	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	-0,01	-0,05	-0,01
Industrie pharmaceutique	CF	0,01	0,00	0,01	0,01
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,03	-0,01	0,02
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,03	-0,04	-0,02	-0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	-0,02	0,11	0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,03	-0,01	-0,02
Fabrication de matériels de transport	CL	0,01	0,01	-0,12	-0,02
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,02	0,08	0,06	0,06
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,02	0,01	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,03	0,01	0,02
Construction	FF	-0,18	0,03	0,03	0,00
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,05	0,13	0,09	0,11
Transports et entreposage	HH	0,18	0,16	0,07	0,14
Hébergement et restauration	II	0,21	0,10	0,09	0,11
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,01	0,00	-0,01	0,00
Télécommunications	JB	-0,07	0,01	-0,01	-0,01
Activités informatiques et services d'information	JC	0,13	0,20	0,10	0,16
Activités financières et d'assurance	KK	-0,13	0,00	-0,02	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,02	0,04	0,02	0,03
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,08	0,25	0,11	0,19
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,02	0,03	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	0,03	-0,01	0,01
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,15	0,05	0,06	0,07
Administration publique	OO	0,10	0,00	0,29	0,09
Enseignement	PP	0,27	0,13	0,14	0,15
Activités pour la santé humaine	QA	0,14	0,06	0,07	0,07
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,00	0,22	0,12	0,16
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,02	0,03	0,04	0,03
Autres activités de services	SS	0,04	-0,01	-0,01	0,00
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités différenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,02	0,04	-0,02	0,02
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
Industrie	C	0,01	0,03	0,04	0,03
Secteur des administrations publiques	S13	0,38	0,10	0,39	0,22
Secteur privé	S1-S13	0,58	1,50	0,89	1,20

= contribution à l'évolution négative
  = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles
  = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 9 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A10 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LES INDÉPENDANTS EN 2019 (point de pourcentage)

A10		2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	-0,13	0,24	-0,01
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	0,06	-0,08	0,04	-0,03
Construction	3	-0,56	0,52	-0,11	0,24
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-0,26	-0,02	-0,02	-0,04
Information et communication	5	0,34	0,12	0,00	0,10
Activités financières et d'assurance	6	0,02	-0,03	-0,07	-0,04
Activités immobilières	7	0,02	0,06	0,00	0,04
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	2,54	0,53	0,36	0,67
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	9	0,54	0,30	-0,23	0,17
Autres activités de services	10	0,50	0,41	0,03	0,31
<b>Total (%)</b>		<b>3,2</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>1,4</b>
Industrie	C	0,06	-0,07	0,06	-0,02
Secteur des administrations publiques	S13	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur privé	S1-S13	3,19	1,68	0,23	1,40

 = contribution à l'évolution négative

 = top 3 des contributions à l'évolution les plus faibles

 = top 3 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 10 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN 2019 ET 2020  
(point de pourcentage)

A38		2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Le Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,04	0,03	0,03	0,00	0,01	0,01	0,01
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,02	0,13	0,09	0,10	-0,05	-0,01	-0,04	-0,02
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,06	0,00	-0,04	-0,01	-0,06	-0,02	-0,04
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,04	0,04	0,03	-0,03	-0,07	-0,05	-0,06
Cokéfaction et raffinage	CD	0,01	0,05	0,00	0,03	0,00	0,07	0,00	0,04
Industrie chimique	CE	-0,01	0,07	-0,10	0,02	0,02	0,05	0,01	0,03
Industrie pharmaceutique	CF	0,02	0,03	0,17	0,06	0,02	0,03	0,18	0,06
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,09	0,03	0,06	0,00	-0,03	-0,11	-0,05
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,02	0,06	0,04	0,05	-0,02	-0,15	-0,25	-0,15
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,01	0,06	0,02	0,00	-0,02	-0,01	-0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,01	0,14	0,03	0,00	-0,03	-0,08	-0,04
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,00	-0,07	-0,01	0,01	-0,09	-0,04	-0,06
Fabrication de matériels de transport	CL	0,01	0,02	-0,09	-0,01	-0,03	-0,13	-0,17	-0,12
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,14	0,13	0,11	-0,02	-0,05	-0,16	-0,07
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,01	0,02	0,00	0,01	0,05	0,04	0,05	0,04
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,02	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00
Construction	FF	-0,10	0,19	0,17	0,13	-0,13	-0,20	-0,46	-0,25
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,25	0,43	0,29	0,36	-0,53	-0,55	-0,83	-0,61
Transports et entreposage	HH	0,40	0,32	0,16	0,30	0,01	-0,16	-0,08	-0,11
Hébergement et restauration	II	0,19	0,09	0,10	0,11	-0,91	-0,65	-0,58	-0,68
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,06	0,01	0,00	-0,01	-0,09	-0,03	-0,05	-0,05
Télécommunications	JB	0,04	0,04	0,02	0,04	0,14	0,07	0,07	0,09
Activités informatiques et services d'information	JC	0,18	0,29	0,11	0,23	0,12	0,02	0,04	0,04
Activités financières et d'assurance	KK	-0,02	0,02	-0,04	0,00	-0,25	0,00	-0,06	-0,06
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,02	0,05	0,04	0,04	0,01	-0,02	-0,02	-0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,15	0,38	0,09	0,27	-0,09	0,11	0,03	0,05
Recherche-développement scientifique	MB	-0,01	0,05	0,05	0,04	0,00	0,03	0,01	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,09	0,05	-0,01	0,04	-0,08	-0,01	-0,02	-0,02
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,24	0,23	0,29	0,24	-0,64	-0,73	-0,55	-0,67
Administration publique	OO	0,84	0,28	0,69	0,49	0,91	0,27	0,54	0,46
Enseignement	PP	0,46	0,25	0,37	0,32	0,41	0,15	0,34	0,24
Activités pour la santé humaine	QA	0,17	0,14	0,17	0,16	0,16	0,23	0,28	0,23
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,05	0,34	0,20	0,26	0,05	0,14	0,18	0,13
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,06	0,04	0,05	0,04	-0,15	-0,11	-0,14	-0,12
Autres activités de services	SS	0,19	0,02	0,03	0,05	0,07	-0,09	-0,12	-0,07
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,04	-0,01	-0,01	-0,02
<b>TOTAL (%)</b>	<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3,6</b>	<b>-1,1</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,8</b>
Industrie	C	0,05	0,58	0,42	0,44	-0,11	-0,51	-0,74	-0,49
Secteur des administrations publiques	S13	1,44	0,52	1,02	0,82	1,32	0,44	0,90	0,72
Secteur privé	S1-S13	1,74	3,36	2,22	2,78	-2,40	-2,44	-3,01	-2,57

= contribution à l'évolution négative
  = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles
  = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 11 CONTRIBUTION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES (COICOP 3 DIGITS) À L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN 2019

(point de pourcentage)

COICOP 3 DIGITS		2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Produits alimentaires	011	0,53	0,34	0,47	0,40
Boissons non alcoolisées	012	0,05	0,00	0,01	0,01
Boissons alcoolisées	021	0,03	0,03	0,09	0,04
Tabac	022	0,21	0,08	0,14	0,11
Stupéfiants	023	0,01	0,00	0,00	0,00
Articles d'habillement	031	0,02	0,04	0,06	0,04
Articles chaussants	032	-0,01	0,00	-0,01	0,00
Loyers réels	041	1,00	0,11	0,15	0,22
Loyers imputés	042	0,40	0,30	0,18	0,27
Entretien et réparation des logements	043	-0,02	0,02	0,02	0,01
Alimentation en eau et services divers liés au logement	044	0,42	-0,02	-0,05	0,02
Electricité, gaz et autres combustibles	045	-0,01	-0,04	0,00	-0,03
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols & Appareils ménagers	051 & 053	0,24	0,08	0,35	0,17
Articles de ménages en textile	052	0,05	-0,02	0,03	0,00
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	054	0,04	0,03	0,02	0,03
Outils pour la maison et le jardin	055	-0,01	0,02	0,05	0,02
Biens et services liés à l'entretien courant du foyer	056	0,05	0,06	0,01	0,04
Produits, appareils et matériels médicaux	061	0,06	0,13	0,13	0,12
Services ambulatoires	062	0,02	0,06	0,08	0,06
Services hospitaliers	063	-0,09	0,17	0,16	0,14
Achats de véhicules	071	0,09	0,17	-0,03	0,10
Dépenses d'utilisation des véhicules	072	0,03	0,32	0,22	0,26
Services de transport	073	0,09	0,01	0,00	0,01
Services postaux	081	0,04	0,01	0,01	0,01
Équipement de téléphone, télégraphe et télécopie	082	0,00	0,00	0,00	0,00
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	083	0,06	0,05	0,08	0,06
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques & Biens durables pour loisirs	091 & 092	-0,10	0,03	0,08	0,03
Biens non durables pour loisirs, animaux et produits liés	093	0,05	0,08	0,10	0,08
Services récréatifs et culturels	094	0,33	0,20	0,01	0,16
Presse, librairie et papeterie	095	0,03	-0,01	-0,01	-0,01
Voyages touristiques tout compris	096	0,09	-0,04	-0,04	-0,02
Enseignement*	10	0,02	0,02	0,01	0,02
Restaurants et cafés	111	0,58	0,34	0,44	0,39
Hôtels	112	0,24	0,21	0,22	0,22
Soins corporels	121	0,08	0,08	0,09	0,08
Prostitution	122	0,02	0,01	0,01	0,01
Effets personnels n.d.a.	123	0,03	0,05	-0,01	0,03
Protection sociale	124	0,02	0,00	0,02	0,01
Assurance	125	0,01	0,08	0,09	0,07
Services financiers	126	0,09	-0,19	-0,12	-0,14
Autres services	127	0,03	0,16	0,04	0,11
<b>p.m. croissance totale (en %)</b>		<b>4,84</b>	<b>2,93</b>	<b>3,09</b>	<b>3,18</b>

■ = contribution à l'évolution négative

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

■ = top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.



# Publications de l'ICN - Personnes de contact

L'Institut des comptes nationaux publie, outre les principaux agrégats, d'autres chiffres tirés des comptes nationaux et régionaux. La grande majorité des données sont disponibles en format pdf via l'hyperlien:

<https://www.nbb.be/doc/DQ/F/planningPapPub.htm>

Les données chiffrées peuvent être obtenues via la banque de données interactive NBB.Stat. Vous trouverez ci-dessous une brève description de chaque publication.

## 1. Comptes nationaux détaillés

La publication des comptes nationaux détaillés paraît vers la mi-octobre. Elle consiste en tableaux détaillés sur la composition et la répartition du produit intérieur, le compte de production et d'exploitation, les principales catégories de dépenses, les comptes des secteurs, le stock de capital et le marché du travail.

## 2. Comptes trimestriels et première estimation des comptes annuels

Les comptes trimestriels présentent les premières estimations des principaux agrégats. Ils paraissent quatre fois par an, 90 à 110 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Parallèlement aux résultats du quatrième trimestre paraît la première estimation des comptes annuels, qui est basée essentiellement sur les comptes trimestriels.

Les comptes trimestriels, cohérents avec les comptes nationaux annuels, présentent les principaux agrégats à la fois selon les optiques dépenses, revenus et production. L'emploi, le volume de travail des salariés et la rémunération des salariés par branche d'activité sont également estimés.

Pour répondre à la demande de mettre à la disposition aussi rapidement que possible des chiffres se rapportant au dernier trimestre écoulé, une première estimation flash de la croissance du PIB est déjà publiée après 30 jours. Elle n'est toutefois pas ventilée en fonction des différentes composantes du PIB. Une première estimation de cette ventilation et des autres agrégats de l'économie est diffusée 60 jours après la fin du trimestre.

### 3. Comptes des secteurs institutionnels

Les comptes annuels des secteurs institutionnels sont repris dans la publication des comptes nationaux détaillés (voir point 1). Ils sont donc diffusés vers la mi-octobre dans la base de données NBB.Stat de la Banque nationale de Belgique.

La séquence complète et détaillée des comptes non financiers des secteurs est publiée. Les secteurs institutionnels sont les suivants : les sociétés non financières, les sociétés financières (et sous-secteurs), les administrations publiques, les ménages, les ISBLSM, ainsi que le reste du monde.

Les comptes trimestriels des secteurs institutionnels sont diffusés quatre fois par an, environ 105 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Ces comptes trimestriels sont cohérents avec leur équivalent annuel (voir ci-dessus) mais sont moins détaillés. L'accent y est mis sur les agrégats les plus pertinents, notamment au travers d'indicateurs clefs et de leurs composantes. Ces comptes reprennent également les comptes trimestriels des administrations publiques.

### 4. Comptes des administrations publiques

Les comptes trimestriels des administrations publiques sont repris dans la publication relative aux comptes des secteurs institutionnels (voir point 3).

Les comptes annuels des administrations publiques font l'objet de deux estimations par an, dont les résultats sont diffusés sur le site internet de la Banque nationale de Belgique.

Au début du mois d'avril suivant l'année de référence, une première estimation est diffusée sous la forme de tableaux de recettes et dépenses des administrations publiques.

La seconde estimation, à la mi-octobre, présente les comptes complets du secteur des administrations publiques ainsi que de ses sous-secteurs. Cette version présente les données nécessaires à l'étude des finances publiques et de leur interaction avec le reste de l'économie. Ces comptes sont intégrés dans la publication des comptes nationaux détaillés.

### 5. Tableaux ressources-emplois

A la fin de chaque année, les tableaux ressources-emplois sont publiés. Ils reflètent la structure des coûts de production, du revenu qui est généré dans le processus de production et des flux de biens et de services qui résultent soit de la production intérieure, soit des importations et des exportations.

### 6. Comptes régionaux: agrégats par branche d'activité et compte des ménages

A la fin de chaque année, les comptes régionaux sont publiés. Ils ventilent par région, province et arrondissement plusieurs variables des comptes nationaux, avec lesquelles ils sont totalement cohérents.

Outre la rémunération des salariés et la valeur ajoutée régionale, la publication présente des données régionalisées relatives au nombre de personnes occupées, au nombre d'heures travaillées et à la formation brute de capital fixe. La publication contient également des chiffres

régionaux relatifs au compte du secteur des ménages. Il s'agit ici des principales variables du compte d'affectation des revenus primaires (rémunération des salariés et revenus de la propriété), du compte de distribution secondaire du revenu (impôts, cotisations et prestations sociales et revenu disponible) et du compte de redistribution du revenu en nature (montants bruts et nets jusqu'au taux d'épargne). Outre les dépenses de consommation des ménages, les dépenses de consommation des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages sont régionalisées.

## 7. Personnes de contact

PIB trimestriel et "flash"	<a href="mailto:quarterly.na@nbb.be">quarterly.na@nbb.be</a>	Yannick Rombauts	+32 2 221 26 93
Comptes annuels			
- branches d'activité	<a href="mailto:production.na@nbb.be">production.na@nbb.be</a>	Tim Van Waeyenberge	+32 2 221 49 88
- dépenses	<a href="mailto:expenditure.na@nbb.be">expenditure.na@nbb.be</a>	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Comptes des secteurs	<a href="mailto:sectors.na@nbb.be">sectors.na@nbb.be</a>	Odile Biernaux	+32 2 221 30 44
Comptes des administrations publiques	<a href="mailto:governmentfinance.na@nbb.be">governmentfinance.na@nbb.be</a>	Claude Modart	+32 2 221 30 26
Comptes régionaux	<a href="mailto:regional.na@nbb.be">regional.na@nbb.be</a>	Monica Maesele	+32 2 221 30 28
Marché du travail	<a href="mailto:labour.na@nbb.be">labour.na@nbb.be</a>	Bernadette Boudry	+32 2 221 47 54
Stock de capital	<a href="mailto:expenditure.na@nbb.be">expenditure.na@nbb.be</a>	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Tableaux emplois-ressources (SUT)	<a href="mailto:sut.na@nbb.be">sut.na@nbb.be</a>	Hans De Dyn	+32 2 221 30 38
Compte satellite des ISBL	<a href="mailto:sectors.na@nbb.be">sectors.na@nbb.be</a>	Odile Biernaux	+32 2 221 30 44
Diffusion des séries	<a href="mailto:nationalaccounts.na@nbb.be">nationalaccounts.na@nbb.be</a>	Kristof Segers	+32 2 221 38 70
Supervision et coordination	<a href="mailto:coordination.na@nbb.be">coordination.na@nbb.be</a>	Isabelle Brumagne	+32 2 221 28 77



## Remarques générales

Les totaux indiqués dans les tableaux peuvent différer de la somme des rubriques en raison des arrondis.

Le site internet de la Banque nationale de Belgique présente le [calendrier de publication](#) des principales statistiques économiques établies par la Banque et l'ICN.

En application du SDDS (IMF's Special Data Dissemination Standard), ce calendrier reprend également toutes les statistiques du SDDS. Les dates de publication sont celles qui ont été communiquées par les institutions qui établissent la statistique; certaines d'entre elles publient par leurs propres canaux des calendriers de publication de leurs statistiques plus détaillés que ceux mentionnés sur le site internet de la Banque.



## Signes conventionnels

e	estimation
p	provisoire
-	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
n.	non disponible
p.m.	pour mémoire
0 ou 0,0	néant ou inférieur à la moitié de la dernière unité retenue



## Liste des abréviations

ASBL	Association sans but lucratif
BNB	Banque nationale de Belgique
ICN	Institut des comptes nationaux
ISBL	Institutions sans but lucratif
NACE-Bel	Nomenclature statistique des activités économiques dans les communautés européennes - Version belge
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SEC	Système européen des comptes nationaux et régionaux
SNA	System of National Accounts
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés



#### Commandes

Sur le site internet de la Banque nationale de Belgique, via la rubrique "[e-service](#)", vous pouvez souscrire gratuitement un abonnement par e-mail à cette publication. Elle vous sera envoyée par e-mail à la date de publication.

#### Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Comptes nationaux et régionaux de la Banque nationale de Belgique.

[nationalaccounts.na@nbb.be](mailto:nationalaccounts.na@nbb.be)

#### Editeur responsable

**Rudi Acx**

Chef du département Statistique générale

Banque nationale de Belgique

Société anonyme

RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: 0203.201.340

Siège social: boulevard de Berlaimont 14 - BE-1000 Bruxelles

[www.nbb.be](http://www.nbb.be)

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Mise en pages: BNB Statistique générale

Couverture: BNB AG - Prepress & Image

Publié en janvier 2022